



Fédération des Alpes-Maritimes pour la pêche et la protection du milieu aquatique

www.peche06.fr







Nous l'avions un peu vite oublié : l'eau, cet or bleu, est une ressource rare. Le réchauffement climatique à l'œuvre, que nul ne peut plus considérer comme une simple vue de l'esprit, nous oblige à en prendre grand soin. Ecologiste pragmatique, j'ai toujours privilégié l'action aux incantations. C'est pourquoi, dès 2017, j'ai érigé le Green Deal en pierre angulaire de mon engagement. Il contribue à privilégier les mobilités douces et les circuits courts, à développer les énergies renouvelables et à préserver nos espaces naturels. Cette politique monte en puissance chaque année.

Face aux morsures de la sécheresse, elle s'est notamment renforcée depuis l'an dernier d'un Plan Eau de 30 M€. Il vise à mieux gérer la ressource, à faire émerger des solutions innovantes et à approfondir la connaissance de notre écosystème, à travers l'Observatoire de l'eau.

Ce dernier fédère toutes les énergies, toutes les bonnes volontés, en particulier celles de la Fédération départementale de la pêche, pour aller de l'avant. Les cours d'eau jouent un rôle essentiel dans l'attractivité de notre territoire. Et les pêcheurs, attachés plus que d'autres à sa protection, sont je le sais, des vigies de la biodiversité et de la pérennité de notre fabuleuse nature maralpine, sur laquelle il faut veiller avec un soin jaloux, pour la transmettre intacte aux générations futures.

Les petits ruisseaux feront les grandes rivières. La préservation de notre planète résultera de l'addition d'engagements concrets. Elle est l'affaire de tous! Dans ce combat du siècle, je suis heureux de pouvoir compter sur les pêcheurs, sur leur parfaite connaissance et leur amour profond de notre patrimoine naturel.

A toutes et à tous, je souhaite une excellente saison de pêche!

Charles-Ange GINESY

Président du Département des Alpes-Maritimes





Boniour Chères Pêcheuses. Chers Pêcheurs.

L'ouverture 2023 a été bonne avec le retour de beaucoup de monde au bord des rivières, et la réouverture de certains secteurs fermés depuis la tempête Alex dans le cadre de la protection du milieu.

Aussi, avec la collaboration des Présidents des AAPPMA concernées, nous avons ouvert à la pêche cette année la sublime Gordolasque, la haute Madone des Fenestres, le lac de Breil, le Caïros, la Ceva, la Levenza, la Bendola ainsi que le vallon de Bergue.

Pour cette année 2024, malgré la tempête Aline et vérification de populations piscicoles, collégialement, nous avons souhaité garder une grande partie de nos rivières ouvertes. Afin de préserver au mieux nos géniteurs, des mesures de restrictions ont été mises en place sur quelques rivières. Pour mieux vous accompagner, vous trouverez dans ce guide toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de vos sorties de pêche. Nous traversons une période difficile avec des grosses crues et des grands moments de sécheresse. Le lac du Broc en a souffert, mais dame nature a bien voulu redonner à ce lac son lustre d'antan ainsi que nos actions de protection. Il se fait en ce moment de très belles prises sur ce plan d'eau.

Avec le personnel et les membres du Conseil d'administration de la Fédération, nous avons remis en état et rebaptisé la pisciculture de Roquebillière du nom de son créateur monsieur Alfred KERNES.

A cette occasion, je souhaiterais remercier le Département des Alpes-Maritimes toujours à nos côtés à l'image de son président Charles Ange GINESY et de son fidèle conseiller aux finances et député des Alpes-Maritimes, monsieur Eric CIOTTI.

Chers amis pêcheurs, le but et la motivation de tous les acteurs de la fédération est toujours de vous offrir les plus beaux et les plus riches parcours de pêche en termes halieutiques.

C'est pour toutes ces raisons, que nous avons proposé et obtenu par la Préfecture, l'ouverture prolongée des lacs de montagne.

Je souhaite remercier tous les présidents des AAPPMA et tous les bénévoles pour leur travail et leur dévouement pour préserver leur territoire et vous permettre de réaliser votre passion dans les meilleures conditions.

Encore cette année, vous pourrez venir partager un moment de convivialité sur nos différentes fêtes de la pêche et animations au bord de l'eau. Là aussi, vous trouverez toutes les informations au fil de la découverte de ce guide. Sachez compter sur notre dévouement au service de la pêche, des pêcheurs et des poissons.

Je vous souhaite une très belle saison de pêche et vous donne rendez-vous comme chaque année au bord de l'eau canne à la main.

Jean-Luc CERUTTI

Président de la Fédération de pêche des Alpes Maritimes





Jean-Luc CERUTTI
PRESIDENT



Jean-Luc DELACROIX
2^{ème} VICE PRESIDENT
Référent bassin versant du Loup



Alain BRUNELLI 3^{ème} VICE PRESIDENT Animateur Commission Hydrobiologie et Alevinage Déléqué Préfecture



Jean-Marie BARAS

1er VICE PRESIDENT

Délégué Fédération de pêche nationale (FNPF)

Henri DROGY
TRESORIER
Administrateur Association Régionale
de pêche (ARFPPMA PACA)
Animateur commission pisciculture
Référent bassin versant du Bas Var et des Paillons



Eric WENDLING
TRESORIER ADJOINT
Animateur Commission aides financières
Référent bassin versant de la Bévéra



Patrick MONROLIN
SECRETAIRE
Animateur Commission pêche
et promotion de la pêche
Référent bassin versant de la Cagne



Jean-Philippe PIERRAT SECRETAIRE ADJOINT Animateur Commission pêche 2ème catégorie



MEMBRE
Délégué Club Halieutique (CHI)
Animateur commission interdépartementale Siagne
Référent bassin versant de la Siagne et la Lane



Hubert CHABAUD MEMBRE Référent bassin versant de l'Estéron



MEMBRE
Animateur Commission pêche et promotion de la pêche



Louis COMANDUCCI MEMBRE Référent bassin versant de la Roya



Maxime GILLI MEMBRE Référent bassin versant de la Vésubie



Pierre BARALE MEMBRE Référent bassin versant de la Tinée



Marc MAUREL MEMBRE Référent bassin versant du Moyen et Haut VAR



Sommaire





1	
1	Λ

Besoin d'un renseignement sur les conditions de pêche ou la réglementation ? Contactez les points « info pêche » du secteur ou la Fédération départementale au 04 93 72 06 04.

Le mot du Président du Conseil départemental	2
La pêche, notre priorité, l'édito	3
Le Conseil d'Administration de la Fédération	4
Sommaire	5
La Fédération	7
Réglementation	3, 9 et 10
Réouverture de la pêche en Roya et Vésubie	11
Quand j'achète mon adhésion où va mon argent ?	?12
Prix des cartes de pêche	13
Carte générale	14
Guides de pêche	15
Carte des parcours de pêche	16 et 17
Manifestations	19
La Siagne et la Lane	20
Le Loup	22
La Cagne	24
L'Estéron	26
Le Haut et Moyen Var	30
Les Paillons - Bas-Var	32
La Tinée	34
Parcours de la Tinée	36
La Vésubie	38
La Bévera	40
La Roya	42
Lacs de montagne	44
Atelier Pêche Nature	47
La pêche et l'éducation à l'environnement	48
Hydrobiologie: un service les pieds dans l'eau	49
Espèces de Poissons présentes	51



SAMEDI 2 MARS 2024

8h30 - 18h Salle Mistral Pégomas

Entrée libre

Vente de matériel Expositions Animations pour enfants



Nombreux,















FDAAPPMA 06

682, Boulevard du Mercantour Le Clos Manda Chemin de Saint Roman 06200 NICE

Tél.: 00 33 (0)4 93 72 06 04

peche06.contact@gmail.com - www.peche06.fr www.facebook.com/federationpechealpesmaritimes

Directeur de la publication :

Jean-Luc CERUTTI

Rédacteur en chef : Christophe BARLA

Tirage: 8 000 ex

Photos: C. BARLA - R. PASSERON

K.CHAMBON - FDAAPPMA 06

Visitez notre nouveau site internet



Direction

Christophe BARLA 06 89 89 27 99 peche06.barla@gmail.com

Administration - Comptabilité

Christelle KALUZNY - 04 93 72 06 04 peche06.contact@gmail.com

Hydrobiologie

Romain PASSERON - 06 77 41 98 63 peche06.passeron@gmail.com

Continuité écologique

François MASSET - 07 88 37 45 21 peche06.francois.masset@gmail.com

Loisir Pêche

Chef de service : Christelle KALUZNY

06 77 40 60 44 - peche06.kaluzny@gmail.com Animateur : Freddy FREMONT - 06 77 40 86 32

peche06.fremont@gmail.com

Office français de la biodiversité 04 92 08 03 04 ou 06 72 08 12 67

Impression:

Le guide la pêche dans les Alpes-Maritimes est édité par la FDAAPPMA 06

Distribution:

Le guide de la pêche dans les Alpes-Maritimes est distribué gratuitement chez les dépositaires d'articles de pêche (voir la liste complète sur : www.peche06.fr) et les Offices de tourisme.

Prochaine édition: janvier 2025











Réglementation



1. Objet

La réglementation de la pêche en eau douce dans le département des Alpes-Maritimes est fixée comme suit. La limite aval du champ d'application de cette réglementation dans les fleuves est fixée provisoirement pour :

- le Riou de L'Argentière, au rond-point de la RD 2098
- la Siagne, au seuil anti-sel pont de l'autoroute
- la Braque, à la confluence de la Maïre
- le Loup, au pont SNCF
- les autres fleuves du département, au trait de côte.

2. Temps d'autorisation dans les eaux de la 1ère catégorie

Dans les eaux de la 1 êre catégorie, la pêche est autorisée du 2 êre samedi de mars au 3 êre dimanche de septembre, inclus, à l'exception de la pêche de l'ombre commun, qui est autorisée du 3 êre samedi de mai au 3 êre dimanche de septembre, inclus. La période d'ouverture de la pêche dans le lac de Thorenc, dans le lac de Breil-sur-Roya et dans le parcours et lac du Boréon (ouverture dès que possible), est prolongée de 3 semaines.

Une demande de prolongation de 3 semaines de la pêche de la truite en rivière est demandée en Préfecture. Nous vous tiendrons au courant de l'accord ou pas de cette demande, en fonction des cours d'eau.

Rappel: Cours d'eau, canaux et plans d'eau de 1^{ère} catégorie: l'Artuby, la Lane, le Loup en amont du barrage de Lauron, la Roya et les lacs de son bassin supérieur, la Siagne en amont du Vieux Pont du Tanneron, le Var en amont du pont de la Manda, le Cians, l'Esteron, la Tinée et les lacs de son bassin supérieur, la Vésubie et les lacs de son bassin supérieur, la Cagne en amont de l'usine désaffectée de La Gaude, la Bévéra, les affluents et sous-affluents des cours d'eau. ou portions de cours d'eau désignés ci-dessus.

3. Temps d'autorisation dans les eaux de la $2^{\rm ème}$ catégorie

Dans les eaux de 2^{ème} catégorie, la pêche est autorisée toute l'année. à l'exception de :

- la pêche du brochet, qui est autorisée du 1^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre inclus,
- la pêche de l'ombre commun, qui est autorisée du 3^{ème} samedi de mai au 31 décembre inclus,
- la pêche de la truite fario, de l'omble ou saumon de fontaine, de l'omble chevalier et du cristivomer qui est autorisée durant le temps d'ouverture de la pêche dans les eaux de la 1^{ère} catégorie.

Rappel: Cours d'eau, canaux et plans d'eau de 2^{ème} catégorie: tous les cours d'eau, canaux et plans d'eau non classés en 1^{ère} catégorie et le lac du Broc.

4. Temps d'interdiction spécifique

La pêche des écrevisses à pattes rouges (Astacus astacus), des torrents (Astacus torrentium), à pattes blanches (Austropotamobius pallipes) et à pattes grêles (Astacus leptodactylus) est autorisée pendant une période de 10 jours consécutifs, commençant le 4 me samedi de juillet. La pêche à la grenouille est interdite sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau des Alpes Maritimes.

Il est interdit de pêcher dans les parties de cours d'eau, canaux ou plans d'eau dont le niveau est abaissé artificiel-lement (soit dans le but d'y opérer des curages ou travaux quelconques, soit en raison du chômage des usines ou de la navigation, soit à la suite d'accidents survenus aux ouvrages de retenue). Cette interdiction ne s'applique pas dans les cas d'abaissement laissant subsister dans un cours d'eau, un canal ou une retenue à vocation saisonnière, une hauteur d'eau ou un débit garantissant la vie et la circulation des poissons.

En vue de protéger les frayères, la pêche en marchant dans l'eau est interdite dans tous les cours d'eau, ou parties de cours d'eau classés en 1 ère catégorie, pendant la période allant du 2 ème samedi de mars au 15 avril inclus.

Dans tous les lacs de montagne situés à une altitude supérieure à 1800 mètres, la pêche est autorisée du 3ème samedi de juin et est prolongée de 3 semaines, à compter du 3ème dimanche de septembre inclus.

5. Heures d'interdiction

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher.

6. Taille minimale des poissons et des écrevisses

Les poissons et les écrevisses des espèces précisées ci-après ne peuvent être pêchés et doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture, si leur longueur est inférieure à :

- 0,50 mètre pour le **brochet**
- 0,35 mètre pour le cristivomer,
- 0,40 mètre pour le **sandre** dans les eaux de la 2^{ème} catégorie.
- 0.30 mètre pour l'ombre commun et le corégone.
- 0,20 mètre pour la lamproie fluviatile,
- 0.40 mètre pour la **lamproie marine**.
- 0,23 mètre pour l'omble chevalier,
- 0,23 mètre pour la truite fario sur les cours d'eau ou parties de cours d'eau suivants : la Siagne sur tout son cours, la Cagne et le Malvan sur tout leur cours, les Paillons sur tout leur cours, le Loup de l'embouchure au pont de Bramafan, le Var de l'embouchure au pont de l'Ablé, l'Estéron de la confluence avec le Var à la clue d'Aiglun,







la Roya sur l'ensemble du territoire de la commune de Breil-sur-Roya, la Tinée de la confluence avec le Var au pont de Clans.

- 0,20 mètre pour la **truite fario** sur tous les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et plans d'eau du département,
- 0,20 mètre pour l'omble ou saumon de fontaine et la truite arc-en-ciel,
- 0,30 mètre pour le black-bass dans les eaux de la 2^{ème} catégorie,
- 0,20 mètre pour le mulet,
- 0,09 mètre pour les écrevisses appartenant aux espèces mentionnées à l'article 4.

Rappel: La longueur des poissons est mesurée du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée, celle des écrevisses de la pointe de la tête, pinces et antennes non comprises, à l'extrémité de la queue déployée.

7. Nombre de captures autorisé

Le nombre de captures de salmonidés autorisé par pêcheur et par jour, est fixé à 6 dans l'ensemble des cours d'eau et lacs, à l'exception des lacs de montagne où il est fixé à 10. Attention réglementation spécifique pour les vallons de la Vésubie et de la Roya (encadré spécifique) Le pêcheur doit immédiatement remettre à l'eau le poisson qu'il capture :

- la Roya à Tende entre le viaduc SNCF et le pont romain et à Breil-sur-Roya entre le pont Charabot et la laune des Selles.
- la Tinée entre le pont de la lune et la Courbaisse (communes de La-Tour-sur-Tinée et Tournefort).
- la Vésubie entre le pont du vieux village et la confluence du vallon du Cervagné (commune de Roquebillière).

Quotas Carnassier: Les quotas de captures journaliers dans les cours d'eau de 2^{ème} catégorie sont de 3 carnassiers (brochets, sandres et black-bass) par jour et par pêcheur, dont 2 brochets au maximum, sous réserve que les poissons conservés soient supérieurs aux tailles légales de capture (Brochet: >50 cm, Sandre: >40 cm, Black-bass: >30 cm).

8. Procédés et modes autorisés

Les membres des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques peuvent pêcher au moyen de :

- 4 lignes au plus dans les eaux de 2 eme catégorie, de 2 lignes au plus dans les eaux domaniales de 1 eme catégorie, d'une ligne dans les eaux non domaniales de 1 eme catégorie,
- la vermée et de 6 balances au plus destinées à la capture

En raison de la tempête Alex, la pratique de la pêche dans les vallées de la Vésubie et de la Roya est autorisée seulement dans les secteurs suivants :

Vallée de la Roya:

- La Bévéra et ses Affluents
- Le lac des Cygnes à Breil sur Roya
- Le parcours no Kill (zéro capture) compris entre la frontière avec l'Italie et le pont de l'Arme

Ainsi que les rivières suivantes et leurs affluents où le nombre est limité à 3 par jour et par pêcheur et la taille réglementaire de capture est de 25 cm pour les salmonidés :

- Levenza
- Caïros
- Bendola
- Ceva
- Vallon de Bergue

Vallée de la Vésubie :

- Le vallon de la Madone de Fenestre et ses affluents en amont du dernier pont routier (parking de la vacherie), de toute la Gordolasque et ses affluents, le lac St Grat, ainsi que les vallons des planchettes du Riou de la Bollène et de l'Espaillart et de leurs affluents, où le nombre est limitée à 3 par jour et par pêcheur et la taille réglementaire de capture est de 25 cm pour les salmonidés.
- Les lacs de montagne d'une altitude supérieure à 1 800 m, la date d'ouverture est autorisée à partir du 3ème samedi de juin et est prolongée de 3 semaines à compter du 3ème dimanche de septembre inclus.
- Le parcours et lac du Boréon (ouverture dès que possible).



des écrevisses et des crevettes,

- d'une carafe, ou bouteille, destinée à la capture des vairons et autres poissons servant d'amorces dont la contenance ne peut être supérieure à 2 litres, dans les eaux de $2^{\rm kme}$ catégorie.

Les lignes doivent être montées sur canne et munies de 2 hameçons, ou de 3 mouches artificielles au plus. Elles doivent être disposées à proximité du pêcheur.

La pêche de la truite à l'aide d'un hameçon simple dans la Siagne et ses affluents, en 1ère catégorie, est autorisée sans ardillon ou avec ardillon écrasé.

Les balances à écrevisses peuvent être indifféremment rondes, carrées ou losangiques. Leur diamètre ou leur diagonale ne doit pas dépasser 0,30 mètre.

Rappel: Eaux du domaine public fluvial de 1ère catégorie : Var du pont de la Manda à la confluence de la Vésubie.

9. Procédés et modes de pêche prohibés

Il est interdit dans les cours d'eau ou leurs dérivations d'établir des appareils, d'effectuer des manœuvres, de battre la surface de l'eau en vue de rassembler le poisson, afin d'en faciliter la capture.

Il est interdit, en vue de la capture du poisson :

- de pêcher à la main ou sous la glace, ou en troublant l'eau, ou en fouillant sous les racines et autres retraites fréquentées par le poisson. Toutefois, pour la pêche à la ligne du goujon, le pilonnage effectué par le pêcheur luimême est autorisé.
- d'employer tous procédés ou de faire usage de tous engins destinés à accrocher le poisson autrement que par la bouche. Toutefois, est autorisé, pour retirer de l'eau le poisson déjà ferré, l'emploi de l'épuisette et de la gaffe;
- de se servir d'armes à feu, de fagots sauf pour la pêche des écrevisses appartenant aux espèces autres que celles mentionnées à l'article 4, de lacets ou de collets, de lumières ou feux, de matériel de plongée subaquatique.

Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle, est interdite dans les eaux classées en 2ème catégorie.

Il est interdit d'utiliser comme appât ou comme amorce :

- les œufs de poissons naturels, frais de conserve ou mélangés à une composition d'appâts ou artificiels, dans tous les cours d'eau ou plans d'eau.
- les asticots et autres larves de diptères, dans les eaux de la 1 ère catégorie.

Nous vous informons que la pêche de la truite aux leurres demeure interdite à l'ouverture sur les parties basses des cours d'eau de deuxième catégorie, notamment le Loup (aval du barrage du Lauron), Siagne (aval du vieux pont de Tanneron), le Var (aval du pont de la Manda) et sur la totalité des Paillons.

La pêche aux leurres en deuxième catégorie est autorisée du dernier samedi du mois d'avril au 31 décembre.

Il est interdit d'appâter les hameçons et engins avec les poissons des espèces dont la taille minimum a été fixée par les articles R 436-18 et R 436-19 du code de l'environnement, des espèces protégées par les dispositions des articles L 411-1, L 411-2 et L 412-1 et des espèces mentionnées au 1° et 2° de l'article L 432-10 du même code.

Il est interdit de pêcher à l'aide d'hameçon muni d'ardillons dans les parties de cours d'eau où le pêcheur doit immédiatement remettre à l'eau le poisson qu'il capture définies à l'article 7. Seule l'utilisation d'hameçon sans ardillon ou d'hameçon simple avec ardillon écrasé y est autorisée

10. Interdictions permanentes de pêche

Toute pêche est interdite dans les dispositifs assurant la circulation des poissons dans les ouvrages construits dans le lit des cours d'eau, dans les pertuis, vannages et dans les passages d'eau à l'intérieur des bâtiments.

Toute pêche est interdite à partir des barrages et écluses ainsi que sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une ligne, nonobstant l'application des règles valables au titre de la sécurité publique. En outre, la pêche aux engins et aux filets est interdite sur une distance de 200 m en aval de l'extrémité de tout barrage et de toute écluse.

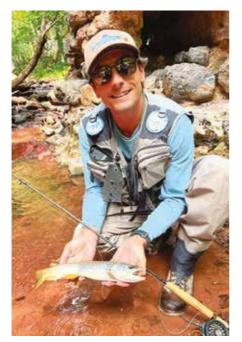
11. Interdictions temporaires de pêche

Toute pêche est interdite dans la réserve temporaire de pêche située à :

- l'extrémité nord du lac du Broc, (trapèze comprenant une longueur de berge ouest de 95 mètres environ et une longueur de berge est de 119 mètres environ).



L'impact de la Tempête Alex en octobre 2020 a été très important sur la Vésubie, la Roya ainsi que la basse Tinée. La Fédération et les AAPPMA concernées ont commencé fin de printemps 2021 à faire un état initial. Il a fallu effectuer des pêches électriques de sondage afin de déterminer les populations présentes.



Les résultats obtenus mettent en avant que certains cours d'eau étaient très peu impactés. Ces secteurs, que l'on peut qualifier de conformes sur le plan piscicole, peuvent être réouverts à la pratique de la pêche. La question que nous nous sommes posée collégialement avec les AAPPMA, était la gestion des prélèvements de truites fario sur ces secteurs. La réponse la plus adéquate semble être la limitation du nombre de capture mais également, en se basant sur l'étude des populations de fario sauvages, l'augmentation de la taille de capture.

C'est dans ce sens que la Fédération, et les AAPPMA concernées, ont réalisé une demande spécifique de modification de l'arrêté préfectoral pour l'ouverture 2024 en ce qui concerne certains secteurs de la Vésubie et de la Roya.

Réouverture de la pratique de la pêche en première catégorie piscicole dans la vallée de la Vésubie :

- De toute la Gordolasque et ses affluents, où le <u>nombre</u> <u>est limité à 3</u> par jour et par pêcheur et la taille réglementaire de capture est de 25 cm pour les salmonidés
- Le vallon de la Madone de Fenestre et ses affluents en amont du dernier pont routier (parking de la vacherie) où le <u>nombre est limité à 3</u> par jour et par pêcheur et la <u>taille réglementaire de capture est de 25 cm</u> pour les salmonidés.
- Vallons de l'Espaillart et affluents, commune de Roquebillière et Belvédère, ruisseau de la Planchette et affluents, ainsi que le Riou de la Bollène Vésubie et affluents, commune de la Bollène, où le nombre est limité à 3 par jour et la taille de capture est de 25 cm pour les salmonidés.

Pour le parcours et le lac du Boréon, ouverture dès que possible en fonction des travaux.

Réouverture de la pratique de la pêche en première catégorie piscicole dans la vallée de la Roya :

Les rivières suivantes et leurs affluents où le <u>nombre est</u> <u>limité à 3</u> par jour et par pêcheur et la <u>taille réglementaire</u> de capture est de 25 cm pour les salmonidés :

- Levenza
- Caïros
- Rendola
- Ceva
- Vallon de Berque

Pour la Bévéra et ses Affluents, le lac des Cygnes à Breil sur Roya, le parcours no Kill (zéro capture) compris entre la frontière avec l'Italie et le pont de l'Arme, la réglementation reste inchangée.

Pour les lacs de montagne, la date d'ouverture est autorisée à partir du 3ème samedi de juin et est prolongée de 3 semaines à compter du 3ème dimanche de septembre inclus.

Nous avons renforcé la garderie afin de faire respecter ces mesures réglementaires. Une signalétique au bord de l'eau sera également mise en place.

QUAND J'ACHÈTE MON ADHÉSION OÙ VA MON ARGENT?

EXEMPLE: CARTE COMPLÈTE À 110 €

8,80 €

La RMA (*1): 8,80 € est une taxe qui va à l'Agence de l'eau et participe au financement des actions des Fédérations par exemple :

- Les restaurations morphologiques
- La restauration des franchissements piscicoles pour le compte des AAPPMA.

31,40 € FÉDÉRATION NATIONALE POUR LA PÊCHE EN FRANCE

La CPMA (*2) : 31,40 € va à la Fédération Nationale pour la Pêche en France

- Reversement d'une aide à l'emploi auprès des 93 fédérations départementales.
- Subvention des actions de restauration des milieux, des actions en faveur du développement du loisir pêche et aide juridique (procès pollution) à la demande des fédérations départementales pour le compte des AAPPMA.
- Représentation et défense des pêcheurs auprès des institutions à l'échelle nationale.

- Réciprocité du Club Halieutique Interdépartemental
- Reversement aux fédérations et aux AAPPMA du produit de la réciprocité pour l'entretien des rivières, l'acquisition des baux de pêche et le développement du loisir pêche



15,00 €

La cotisation statutaire de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

- La gestion locale du réseau piscicole (alevinage, lâchers sur parcours découvertes)
- L'animation locale (ex : école de pêche, fête de la pêche)
- L'entretien des rivières et des frayères
- La garderie

-29,80 € FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE 06

Financement de cinq emplois techniques et administratifs qui apportent leur soutien aux AAPPMA par la mise à disposition du personnel fédéral spécialisé (hydrobiologistes...) pour réaliser :

- Les plans de gestion piscicoles.
- Les travaux de restauration des rivières
- La formation des gardes-pêche.
- Le développement du loisir pêche.
- La surveillance de notre patrimoine piscicole
- Le suivi administratif et comptable ainsi que la distribution d'informations auprès des pêcheurs.

(1) Redevance pour les Milieux Aquatiques: il s'agit d'un « impôt » prélevé par les Agences de l'eau. (2) Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques: elle est reversée aux Fédérations départementales par péréquation sous forme d'actions directes ou indirectes au profit des AAPPMA. (3) Trois groupements de fédérations permettent une réciprocité sur 91 départements. Les trois groupements sont réciprocitaires entre eux. L'un d'eux est le Club Halieutique Interdépartemental auquel la fédération de pêche 06 adhère. Les pêcheurs ne sont pas obligés d'y adhèrer s'ils souhaitent pêcher uniquement dans le 06.



Prix des cartes de pêche en 2024

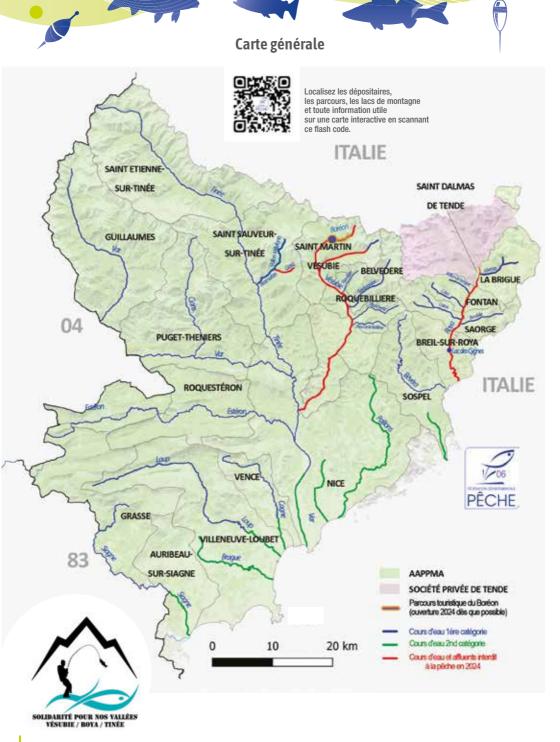
Réciprocité départementale entre toutes les AAPPMA de notre département et pour toutes les cartes de pêche, (sauf la carte journalière qui n'est valable que sur les baux de l'AAPPMA qui la délivre).

Le lac des Cygnes à Breil devient réciprocitaire interdépartemental (CHI).

Carte	Description	Tarifs
Personne majeure	Carte annuelle « Personne Majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{èrne} catégorie. Tous modes de pêche. <u>Valable sur l'ensemble des AAPPMA du territoire départemental ouvert à l'exercice de la pêche</u> .	
Interfédérale Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Carte annuelle interfédérale « personne majeure ». Carte réciprocitaire CHI ou EHGO ou URNE. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche.	
Réciprocité Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Pour membre d'une AAPPMA non réciprocitaire et non adhérente au CHI, ou à l'EHGO ou à l'URNE. Ayant déjà acquitté une CPMA 2024 qui doit être présentée sur une autre carte de pêche. 1 être et 2 être catégorie. Tous modes de pêche.	
Personne mineure (1)	Carte annuelle « personne mineure » : pour les mineurs de 12 à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. CPMA acquittée une seule fois.	
Découverte -12 ans ⁽¹⁾	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » pour les jeunes de moins de 12 ans au 1 er janvier de l'année. 1 et et 2 ème catégorie. Pêche à 1 ligne. Tous modes de pêche. Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte.	
« Découverte Femme » ⁽¹⁾	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte.	
Journalière	Carte journalière. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. Valable uniquement sur les lots de l'AAPPMA.	21 €
Hebdomadaire (1)	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1er et 2eme catégorie. Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Reçoit la CPMA « Hebdomadaire » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.	
Hebdomadaire pour un membre ayant déjà une CPMA ⁽¹⁾	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche. Doivent y figurer expressément les jours de validité. Carte de pêche sans CPMA « Hebdomadaire ». Elle doit être présentée avec une carte de pêche comportant une CPMA annuelle 2024. Prix unique : 21 € (Pas de timbre CPMA).	21 €



1-Le pêcheur est exonéré de la vignette réciprocité, il peut pêcher dans tous les départements du Club Halieutique et de l'Entente Halieutique du Grand Ouest.









Guides de pêche

Freddy Fremont

Plongez dans l'univers captivant de la pêche des carnassiers avec Freddy Fremont, véritable expert des rivières de l'arrière-pays Niçois et des lacs varois. Que vous soyez un novice désireux d'apprendre les ficelles de la pêche ou un passionné cherchant à perfectionner ses compétences, Freddy vous offre une expérience sur mesure. Explorez des eaux riches en truites, brochets, perches et silures, que ce soit au cœur de nos rivières ou sur les calmes lacs varois. Chaque moment au bord de l'eau une opportunité de capturer des souvenirs, ressentez l'excitation de traquer la truite dans nos eaux vives et découvrez les nouvelles techniques spécifiques en choisissant l'option en bateau qui est une opportunité unique de traquer les grands carnassiers de nos lacs.

Contact: 06 80 48 60 09 - freddyguidedepeche@gmail.com Site web: 0b'session pêche 06

Kévin Chambon

Retour à l'essentiel - Aventure, Pêche & Nature. Ce sont les fondements de l'expérience proposée par Les Sens de la Rivière. Que ce soit dans les Alpes, la région qui l'a vu grandir, ou dans les Cirques de l'Île de la Réunion, la région qui l'a plus récemment adopté, Kévin Chambon vous propose de venir arpenter une canne à mouche en main, les plus beaux cours d'eau et lacs d'altitude de ces magnifiques régions. En initiation ou perfectionnement, à la journée ou en expédition de plusieurs jours, à pieds ou en packraft, les possibilités sont grandes et n'attendent que vous !

Contact: 06 17 95 01 74 - contact@lessensdelariviere.fr Site web : Les-Sens-de-la-Riviere.com

Yohann Fournier

Installé à Entrevaux, cela va sans dire qu'une grande partie de ses terrains de jeux se trouvent sur les Alpes-Maritimes (Tinée Vésubie, Estéron, lac du Broc, entre autres). Yohan vous propose des sorties pêche en torrents de montagne, rivières, lacs de barrage ou d'altitude, des ateliers de pêche au coup pour les enfants. Que ce soit à la mouche, aux leurres ou appâts naturels, il vous donnera de précieux conseils dans la traque des poissons de notre région. Il vous propose également des sorties de pêche en mer en bateau à la recherche des prédateurs de nos côtes ou simplement des poissons de roches.

Contact: 06 50 42 8205 - www.guidedepeche04.fr

Site web: Passionethikfishing

Guillaume Durand

Il vous fera partager sa passion pour le milieu aquatiques et l'art de la pêche à la mouche. Il vous propose de vous initier aux différentes techniques de pêche à la truite. Guillaume vous enseigne notamment la pratique du Tenkara (méthode ancestrale japonaise recommandée pour les débutants) ou toute autres méthodes de pêche sportive (appâts naturels, leurres).

Contact: 06 80 48 60 09 - www.riviera-fly-fishing.com

Aurélien Martinez

Aurélien est avant tout un passionné de pêche. Installé à Menton dans les Alpes Maritimes (06), son terrain de jeu s'étend des vallées de l'arrière-pays jusqu'à la grande bleue. De nature très sociable, c'est avec grand plaisir qu'il partagera avec vous toutes ses connaissances de la pêche et des milieux aquatiques. Il vous fera découvrir toutes les techniques de pêche modernes: leurres, jig, slow jig, vif tenya,.... A bord de son bateau où depuis la berge des cours du département.

<u>Contact</u>: 06 32 47 87 41 - Mail : aurelien.martinez11@yahoo.fr Site web : amfishing06.com

Jérôme Lariven

Jérôme vous propose de découvrir ou vous perfectionner dans toutes les techniques de pêche à la truite. La Siagne, l'Artuby, Loup... et le Verdon sont ses rivières de prédilections. Il vous propose également de découvrir la pêche en bateau à la recherche des carnassiers sur les lacs de Sainte Croix et Saint Cassien. Il a également la possibilité de vous organiser des séjours pêche en Irlande, en Italie ou encore au Costa Rica

Contact: 06 87 05 45 65 - Jerome.lariven@outlook.com Site web: Jérôme quide de pêche

DreamFish and Co

Plongez dans l'aventure de la pêche avec notre guide passionné. Réservez dès maintenant pour vivre des moments inoubliables au cœur de la Méditerranée, des rivières et des lacs du département. Choisissez parmi nos forfaits flexibles, adaptés à vos préférences. Des sorties en famille aux expériences VIP, nos tarifs compétitifs garantissent une journée de pêche exceptionnelle, quel que soit votre budget.

Instagram : @dreamfishandco - Facebook : DreamFish and Co / Pierre Ducroo guide de pêche - Site web : www.dreamfishandco.fr
Tél. 07 83 90 03 56



Bienvenue sur les parcours de pêche Découverte, No Kill et Sportifs

Ces parcours labéllisés sont accessibles gratuitement à tout porteur de carte de pêche valide. Réglementation à consulter sur les flyers et panneaux indicateurs de chaque parcours. Les parcours « découverte » offrent un très bon potentiel de pêche et un balisage spécifique.

Sur ces espaces, vous trouverez des truites de déversement, idéales pour faire ses premières armes avant d'aller taquiner les belles sauvages toutes proches.

La fédération de pêche et l'ensemble des AAPPMA vous souhaitent d'agréables moments dans nos cours d'eau.

LES PARCOURS « DÉCOUVERTE »

01 L'Ecluse : Pégomas

02 L'Apié: Amont Pont de Tanneron

03 Interdépartemental de la Siagne : Pont de Mons04 Lac de Thorenc : Thorenc (plan d'eau Fédéral)

05 Rives du Loup : Colle / Loup
06 Capelans : Bar/Loup

07 Pont des Veyans08 Poutaouchoun : Vence

10 Bec de l'Estéron : Pont de l'Estéron

11 Roquestéron : Village12 Mescla : Reveston

13 Le Cians : Gorges inférieures du Cians

14 La Roudoule : Puget-Théniers15 Guillaumes : Aval du village

16 Villeneuve d'Entraunes : village17 Estenc : Village (plan d'eau Fédéral)

18 Les Batteries : Pont des Batteries

21 Lac de Ouort : Aval Saint Etienne de Tinée

26 Paillon de Contes : Amont Pont du Riou29 La Brique : Village - Logis Hôtel Le Mirval

30 Breil/Roya: Lac des Cygnes (réciprocitaire Club Halieutique interdépartemental)

34 Pont de Clans : Amont du pont

35 Sospel: Sous le village (Du pont Ste Marie au Pont de la Source)

36 Chastillon : Sous le village d'Isola 2000

37 Sigale: Entre les 2 ponts

LES PARCOURS « SPORTIFS »

09 La Cagne : Riou « parcours sportif

de la haute Cagne »

19 Isola Village : Tinée – amont prise d'eau

20 La Guerche : Route Isola 2000

23 Le Cartel : St Etienne de Tinée - parcours pédagogique

PARCOURS « NO KILL » (ouverts à la réciprocité)

A La Courbaisse : aval Pont de la Lune C Sospel : Village - entre les 3 ponts

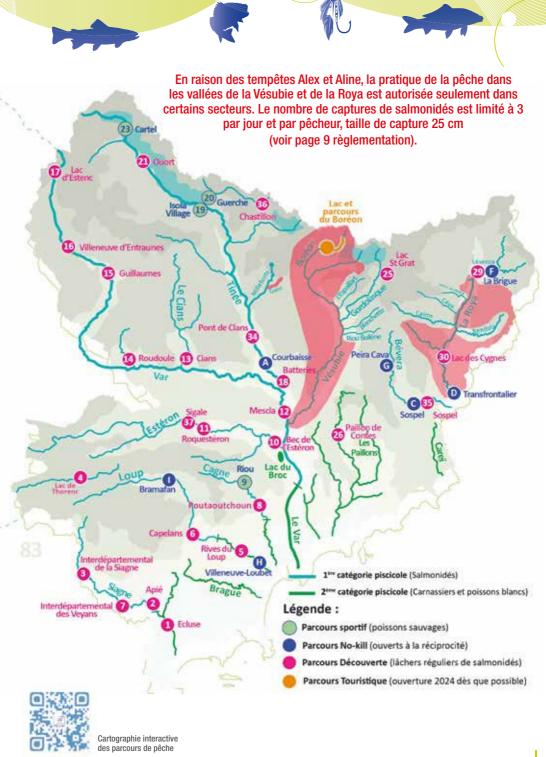
D Transfrontalier : Frontière au Pont de l'Arme

F La Brigue : Village
G Moulinet : le Peira Cava

H Villeneuve Loubet : Du pont de Villeneuve Loubet jusqu'à la plage de toile (environ 100 m en amont de l'ancienne barrière)

I Bramafan: Du pont de Bramafan (limite amont) jusqu'au barrage (limite aval).







EGAPECHE &



Mégapêche est le magasin de pêche incontournable dans la région!

Toutes les techniques de pêche y sont présentes sur plus de 350 m²



Notre atout principal est de proposer tout type de matériel de pêche adapté à chaque pêcheur et les conseils qui vont avec!

> Plus de 10000 références sont en stock!



219 Avenue du Docteur Lefebyre 06270 VILLENEUVE-LOUBET **(1)** 04 22 16 14 84



Retrouvez-nous aussi sur :















Manifestations 2024

2 juin : Journée nationale de la pêche au lac Saint Grat (Gordolasque)

12 mai 2024

Fête des associations de pêche au lac de Thorenc

2 juin 2024

Fête de la pêche départementale

29 juin 2024

Journée de la pêche lac de Valdeblore

13 juillet 2024

Lac du Contet Gordolasque

21 juillet 2024

Journée pêche au lac de l'Ouort (St Etienne de Tinée)

4 août 2024

Fête de la Pêche Lac d'Estenc (Sources du Var)

LES SORTIES AU BORD DE L'EAU

20 avril, Puget Théniers, parcours découverte pêche pour enfants.

27 avril, Roquesteron, Rencontre au bord de l'eau, découverte de la pêche.

1^{er} mai, animations pêche à Pegomas lieu-dit Cabrol,

pêche découverte 9 h à 16 h accompagné d'un animateur. Contact : 06 17 97 37 65

12 mai, fête des associations de pêche au lac de Thorenc, permis de pêche obligatoire.

Contact 06 17 97 37 65

Samedi 25 mai, Auribeau Pré des Pitchouns, initiation à la pêche.

Contact: 06 17 97 37 65

2 juin, journée nationale de la pêche au lac St Grat (vallée de la Gordolasque),

déversement de truites arc en ciel dans le lac, découverte de la pêche, la carte de pêche n'est pas obligatoire, stands dédies aux techniques de pêche, guides de pêche.

Samedi 8 juin, Auribeau Pré des Pitchouns, initiation de la pêche à la mouche et montage de mouches.

Contact: 06 17 97 37 65

29 juin, journée de la pêche au lac de Valdeblore

Découverture de la pêche en no kill, gratuite, la carte de pêche n'est pas obligatoire.

13 juillet, Lac du Contet vallée de la Gordolasque, à partir de 10 h, 6 truites par pêcheur, petit concours pour les enfants, buvette et restauration sur place.

Carte de pêche en cours de validité obligatoire.

21 juillet, journée pêche au lac de l'Ouort (St Etienne de Tinée) Carte de pêche en cours de validité obligatoire.

4 août, fête de la pêche au lac d'Estenc (source du Var)

Lâcher de truites dans le lac. Carte de pêche en cours de validité obligatoire.

AURIBEAU

16éme journée de la pêche et de la nature :

samedi 2 mars 2024 dans la salle Mistral à Pegomas. Renseignements au 06 60 10 65 40.

CAGNES SUR MER

Animations et concours

Se renseigner auprès de l'AAPPMA 06 43 54 26 47.

4 mai, Fête des 100 ans de l'AAPPMA des Amis de la Gaule, parc des Bugadières à Cagnes sur Mer.

ROOUEBILLIÈRE

Animations pêche: contactez Alain Pouchin:

06 76 35 05 67.

Club de pêche à la mouche de Roquebillière :

http://club-mouche-roquebilliere.fr

Site pédagogique :

http://baudrysyt.freeboxos.fr:2000/moodle=

ST. MARTIN VÉSUBIE

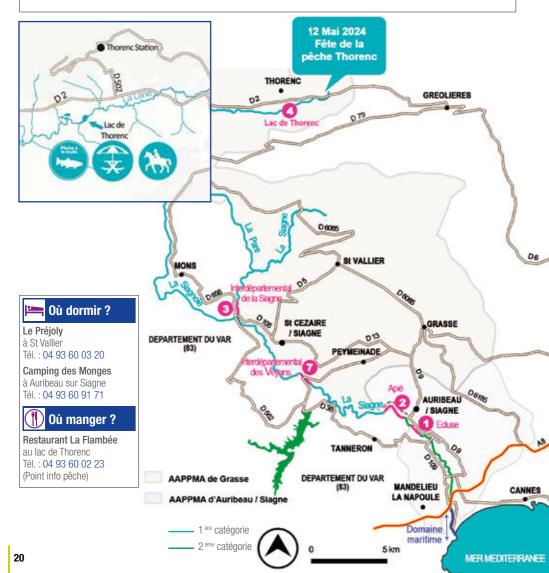
Concours enfants : (- de 12 ans) 15 août de 9 h à 12 h. RDV au Chalet des Pêcheurs du Boréon. Participation : 6 €.





A RETENIR!

Ce fleuve côtier, le plus à l'ouest des Alpes-Maritimes, est riverain avec le département du Var dans sa partie inférieure. La Siagne est alimentée en amont par des sources magnifiques qui offrent une eau fraîche et pure toute l'année. Les paysages sont stupéfiants et la richesse du milieu aquatique offre une croissance rapide des espèces piscicoles. Il n'est donc pas rare au niveau de St Cézaire, de piquer des truites fario de plus de 30 cm, sous une cascade ou en queue de radier. En aval au niveau de Pégomas, des gardons de la taille d'une main, des tanches de la livre ou encore des perches de plus de 35 cm sont présents et peuvent être tentés à toutes les techniques de pêche. Enfin, les brochets ne sont pas en reste et dans les zones profondes, vous aurez le plaisir d'observer un joli bec qui attend ses proies, embusqué dans les branches ou sous un rocher.



cartes de pêche internet

AAPPMA AURIBEAU SUR SIAGNE (Point Info Pêche)

CABESTO À MANDELIEU Z .I .

La Canardière 04 92 97 31 90

(Chèque uniquement)

OFFICE DU TOURISME DE MANDELIEU

04 93 93 64 64

(Carte bleue uniquement)

AAPPMA GRASSE

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

À SAINT-AUBAN

04 93 60 42 30

(Carte bleue uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT À GRASSE

04 89 04 52 20 (Carte bleue uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT À SAINT-VALLIER-DE-THIEY

04 89 04 30 85 (Carte bleue uniquement)

INFO VILLAGE À SAINT CÉZAIRE SUR SIAGNE

04 93 40 57 77 (Carte bleue uniquement)

CONTACTS AAPPMA

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

« Les Pêcheurs de Basse Siagne » Jean-Philippe PIERRAT (Point Info Pêche) Tél. : 06 60 10 65 40 pierrat.jeanphilippe@gmail.com

facebook : Aappma les pêcheurs

de Basse Siagne

Pour tous renseignements :

nettoyage, lâchers de poissons ou autres

Tél.: 06 60 10 65 40

GRASSE

« Club des Pêcheurs de Grasse et du Canton de Saint Vallier »

Jacques BELLETTINI Tél.: 04 93 60 24 79

LIMITES AAPPMA

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

La Siagne à l'aval du barrage du Tignet-Tanneron, la Grande Frayère et la Mourachonne.

GRASSE

La Lane et le Haut Artuby dans le département, la Siagne à l'amont du barrage du Tignet-Tanneron, l'Estéron de la limite du département à l'aval de la clue de St Auban.

INTERDICTIONS

COMMUNE D'AURIBEAU SUR SIAGNE

Barrage de Tanneron : 500 m à l'aval - Îlot du Gabre : 100 m en amont et en aval (îlot compris) - Pont de Tanneron : 50 m à l'amont et 500 m à l'aval - Tanneron — Bassin de compensation.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

La pêche sans ardillon ou ardillon écrasé sur hameçon simple est obligatoire dans la Siagne en 1^{ère} catégorie. Maille : 23 cm Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Truite Fario / Brochet / Tanche / Perche / Gardon / Carpe / Black bass / Chevesne / Truite arc en ciel

OFFICE DE TOURISME

ST CÉZAIRE-SUR-SIAGNE : 04 93 40 57 77

PEYMEINADE: 04 93 66 19 19

ST -VALLIER-DE-THIEY : 04 93 42 78 00

MANDELIEU : 04 93 93 64 64 **CABRIS :** 04 93 60 55 63

PARCOURS DE PÊCHE

1ère catégorie

GRASSE

Parcours Interdépartemental de la Siagne à St Cézaire.

Parcours Interdépartemental de la Siagne au pont des Veyans.

THORENC

Lac découverte, plan d'eau Fédéral, réciprocitaire à toutes les AAPPMA du département

AURIBEAU

Parcours de l'Apié à l'amont du pont de Tanneron

2ème catégorie

PEGOMAS / AURIBEAU

Parcours de l'Ecluse

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

CABESTO

à Mandelieu Z.I. La Canardière 04 92 97 31 90

DÉCATHLON

à Mandelieu Z.I. La Canardière 04 93 90 25 08

DÉCATHLON

à Grasse 34, chemin de la Madeleine 04 92 42 49 49



La pêche de la truite Arc-en-ciel dans les eaux de 2^{ème} catégorie est ouverte toute l'année.

La pêche aux leurres reste interdite du 28 janvier au 26 avril 2024.



Le Loup, comme la Siagne, est une magnifique rivière calcaire.

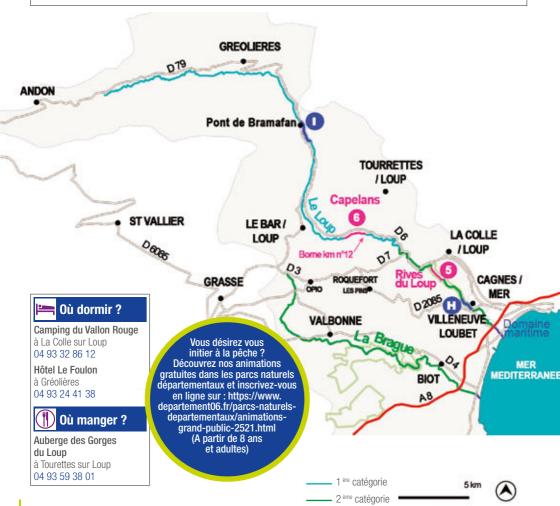
Riche en truites fario, la partie haute est classée en 1 être catégorie piscicole. Dans un contexte montagneux et à l'ouverture, il n'est pas rare de trouver des berges enneigées. La pêche au toc dans ces conditions est la reine des techniques.

En revanche, dès les premiers beaux jours, l'activité alimentaire des truites est maximale.

Réqulièrement, toutes les farios sont à « table » en même temps!

Que l'on procède au toc, au lancer ou encore à la mouche, vous pouvez souvent faire de belles pêches. Le parcours des Capelans situé à Bar sur Loup en 1^{ère} catégorie piscicole, est dédié à la découverte de la pêche. Les lâchers de truites sont fréquents et assurent une pêche toutes techniques pour les pêcheurs de tous niveaux.

En aval, à partir du barrage du Lauron et jusqu'à la mer, le Loup est classé en 2^{ème} catégorie piscicole. Il offre des paysages variés et remarquables. Sinueux et sauvage, le cadre somptueux des basses gorges dévoile des postes où il est agréable de tremper le fil. Les grosses truites ne sont pas rares et le lancer est le meilleur moyen de les intercepter.



cartes de pêche internet

DÉCATHLON À ANTIBES

1800, chemin des Terriers 04 93 74 10 20

MEGAPECHE – TOUTE LA PÊCHE À VILLENEUVE-LOUBET

219, avenue du Dr Julien Lefebvre 04 22 16 14 84

OFFICE DU TOURISME LA COLLE SUR LOUP

04 93 32 68 36 (carte bleue uniquement)



La pêche de la truite Arc-en-ciel dans les eaux de 2^{ème} catégorie est ouverte toute l'année.

La pêche aux leurres reste interdite du 28 janvier au 26 avril 2024.



CONTACTS AAPPMA

CAGNES SUR MER

« Les Amis de la Gaule »

Jean-Luc DELACROIX (Point Info Pêche) 06 43 54 26 47

aappmacagnes.jld@gmail.com

aappmacagnes06@yahoo.fr

Facebook: Lesamisdelagaule06

Site Internet:

http://amisdelagaulecagnes06.e-monsite.com

LIMITES AAPPMA

CAGNES SUR MER

La Brague, le Loup, la Cagne à l'aval des Gorges (Val de Cagnes).

INTERDICTIONS

COLLE SUR LOUP

Pêche interdite le long du parcours de canoë-kayak.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 23 cm de l'embouchure au Pont de Bramafan - 20 cm du Pont de Bramafan aux sources. Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Truite Fario / Truite AEC / Anguille / Vairon

ATELIER PÊCHE NATURE (APN)

Jacques PONCET: 06 12 06 24 65 et Jean-Luc DELACROIX: 06 43 54 26 47

OFFICE DE TOURISME

VILLENEUVE-LOUBET

16. avenue de la Mer 04 92 02 66 16

LA COLLE SUR LOUP

10. avenue de Provence 04 93 32 68 36

CAGNES SUR MER

6, Bld Maréchal Juin 04 93 20 61 64

PARCOURS DE PÊCHE

1ère catégorie

LE BAR / LOUP

Parcours de pêche des Capelans (borne kilométrique n°12 sur la D6). Nombre de prises : 3

2ème catégorie

LA COLLE / LOUP

Parcours des Rives du Loup. Nombre de prises : 6

Permis obligatoire

Renseignements: 06 43 54 26 47

PARCOURS NO KILL MOUCHE ET LEURRE SANS ARDILLON

Du pont de Villeneuve Loubet jusqu'à la plage de toile (environ 100m en amont de l'ancienne barrière)

Du pont de Bramafan (limite amont) jusqu'au barrage (limite aval).

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

ANCRE D'OR

à Cagnes-sur-Mer 84, bd de la Plage 04 93 31 02 10 ancredor-cagnes@wanadoo.fr

DÉCATHLON

à Antibes 1800, chemin des Terriers 04 93 74 10 20

MEGAPECHE - TOUTE LA PÊCHE

à Villeneuve-Loubet

219, avenue du Dr Julien Lefebvre 09 67 30 81 19 / 04 22 16 14 84

Dans le cas de constatation de pollution

Vous aurez peut-être un jour la désagréable surprise de découvrir une pollution dans les eaux de la rivière où vous vouliez pêcher. Vous constaterez éventuellement la mort de guelques poissons. Vous êtes le premier sur les lieux, il faut immédiatement donner l'alerte.

Encore faut-il savoir à qui s'adresser. Dans un premier temps, il faut essayer de joindre :

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 04 93 72 72 72
- Office Français de la Biodiversité : 04 92 08 03 04 06 72 08 12 67
- Fédération de pêche des Alpes-Maritimes 04 93 72 06 04

N'oubliez pas non plus que les gendarmeries (Tél.: 17) ou les brigades de sapeurs-pompiers (Tél.: 18) doivent être alertées.



A RETENIR!

La Cagne est un formidable petit cours d'eau méditerranéen d'une petite vingtaine de kilomètres en 1 ère catégorie piscicole. Issu partiellement d'une résurgence, il possède une température régulée. Les gorges sont nombreuses et abritent une densité remarquable de truites fario nées dans ce cours d'eau. La Cagne se prête bien à toutes les techniques. Le toc est une valeur sûre, surtout en début de saison.

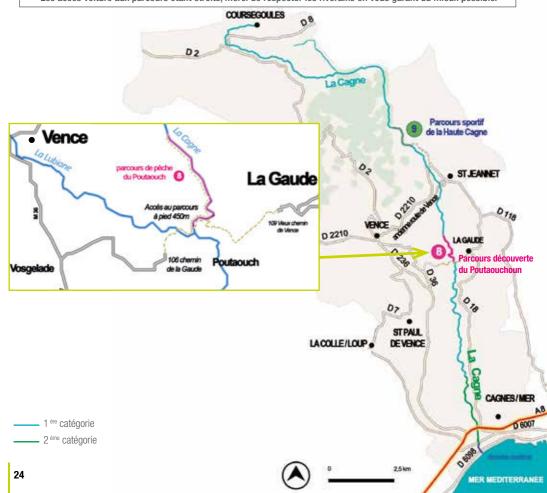
Préférez les esches comme la patraque ou la teigne. Les montages dans cette eau cristalline demandent beaucoup de finesse afin de séduire. L'ultra léger est également une technique très intéressante. Que l'on utilise une petite tournante ou encore de petits poissons nageurs, les farios répondent présentes surtout le matin de bonne heure en été. Pour les pêcheurs à la mouche, la pêche est technique et réserve de belles surprises. Le parcours de Vence en 1 ère catégorie piscicole dans le secteur du Riou, est un parcours sportif en gestion patrimoniale dans un environnement sauvage.

Le parcours Découverte du Poutaouchoun également en 1 tre catégorie piscicole, est dédié à la découverte de la pêche.

Des lâchers de truites assurent une pêche toutes techniques pour les pêcheurs de tous niveaux.

L'AAPPMA et la fédération de pêche du 06 ont mis en œuvre un programme de restauration des frayères afin de favoriser la reproduction naturelle. Nous vous demandons à cet égard, amis pêcheurs, de particulièrement respecter les zones « grattées » sans marcher dans l'eau.

Les accès voiture aux parcours étant étroits, merci de respecter les riverains en vous garant du mieux possible.



cartes de pêche internet

OFFICE DU TOURISME VENCE

04 93 56 08 38

MAISON DU DÉPARTEMENT VENCE

04 89 04 58 60 (carte bleue uniquement)



La pêche de la truite Arc-en-ciel dans les eaux de 2^{ème} catégorie est ouverte toute l'année.

La pêche aux leurres reste interdite du 28 janvier au 26 avril 2024.

CONTACTS AAPPMA

VENCE

« La Saumonée Vençoise » Patrick MONROLIN (Point Info Pêche) 06 08 41 64 22

patrick.monrolin@neuf.fr

Site: www.saumonee-vencoise.fr

Si vous constatez un secteur asséché, merci de le signaler sur le site : http://u.osmfr.org/m/895495/ afin d'améliorer nos connaissances sur la Cagne

LIMITES AAPPMA

VENCE

La Cagne à l'amont des gorges (Val de Cagnes), à la Source.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille: 23 cm

Nombre de captures de salmonidés

autorisées : 6

ESPÈCES

Truite Fario / Truite Arc-en-ciel / Anguille / Vairon

OFFICE DE TOURISME

VENCE

04 93 56 08 38

SAINT LAURENT DU VAR

04 93 31 31 21

SAINT JEANNET

04 93 59 49 45



PARCOURS DE PÊCHE

Ouverts gratuitement à tout détenteur de la carte de pêche réglementaire. Nombre de captures conseillées : 3 par pêcheur et par jour. Taille réglementaire : 23 cm.

1ère catégorie

VENCE

Parcours sportif de la haute Cagne :

Parcours découverte du Poutaouchoun.

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

ANCRE D'OR

à Cagnes-sur-Mer 84, bd de la Plage 04 93 31 02 10 ancredor-cagnes@wanadoo.fr

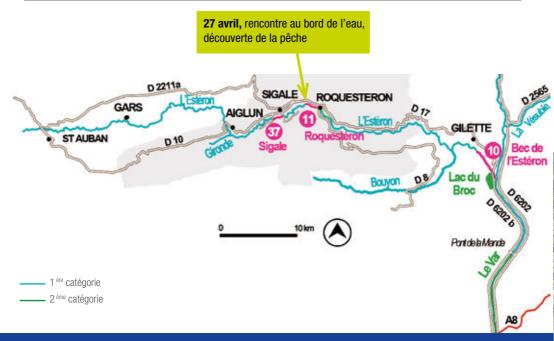


A RETENIR!

Classé entièrement en 1^{ère} catégorie piscicole, l'Estéron est un affluent du Var qu'il rejoint en aval du village de la Clave près de Carros. Dans sa partie basse et médiane, l'Estéron est un magnifique cours d'eau bleuté qui serpente dans une vallée possédant une forêt typiquement méditerranéenne.

Les mouilles sont souvent immenses et le lancer permet de prospecter rapidement et correctement tout un secteur.

L'amont est torrentueux et alimenté par un vaste plateau constitué par une grande zone humide où la pêche
à la mouche en été est idéale. En début de saison, prospecter la partie inférieure de l'Estéron où les truites profitent
des conditions climatiques un peu plus favorables qui leur ouvrent largement l'appétit. Le toc est une valeur sûre,
en particulier dans les amortis et les queues de courant. La patraque est souvent intéressante dans les grands
courants et le vers de terre est l'appât roi quand l'eau est trouble. Une bonne maîtrise de la dérive et un ferrage
immédiat sont recommandés quand les eaux sont fortes.



Soyez tolérants et pédagogues envers les autres passionnés des rivières

Les pêcheurs auront à cœur de ne pas causer de dommages aux récoltes, aux arbres, aux clôtures, aux canaux d'irrigation et d'être courtois avec les riverains. L'incompréhension et l'égoïsme de certains suffisent à compromettre les efforts développés pour que la pêche soit accessible à tous et partout.

- Ne jetez pas à l'eau les appâts utilisés pour la pêche
- Donnez l'exemple : ne laissez pas traîner sur les berges, leurres, plombs, appâts, fils de pêche, papiers, bouteilles, boîtes de conserves vides et n'oubliez pas que ce que vous laissez derrière vous sera le reflet de votre éducation. Rapportez, à chaque sortie, au moins un déchet trouvé au bord de la rivière.

cartes de pêche internet

MAISON SERVICES AU PUBLIC ST AUBAN

04 93 60 42 30 (Carte bancaire uniquement)



La pêche de la truite Arc-en-ciel dans les eaux de 2ème catégorie est ouverte toute l'année.

La pêche aux leurres reste interdite du 28 janvier au 26 avril 2024.

CONTACTS AAPPMA

ROQUESTERON

Hubert Chabaud (Point Info Pêche) AAPPMA La truite saumonée 06 62 92 64 39

bubudelaroque06@gmail.com

LIMITES AAPPMA

ROOUESTERON

L'Estéron du pont de Vescous à la clue d'Aiglun.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille: 23 cm de la confluence avec le Var à la clue d'Aiglun / 20 cm en amont de la clue. Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Truite Fario / Truite Arc-en-ciel

OFFICE DE TOURISME

GILETTE

04 92 08 98 08

PARCOURS DE PÊCHE DÉCOUVERTE

Réglementation de la pêche en 1ère catégorie.

PONT DE L'ESTÉRON

Parcours du Bec de l'Estéron.

ROOUESTÉRON

Parcours de Roquestéron village.

SIGALE

Parcours de pêche de l'entre deux ponts.

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

DECATHLON NATURE ACTIVE

à Nice Lingostière 04 93 18 10 11





2 produkts...

 La carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» au prix unique de 110 €

Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au Club Halieutique Interdépartemental, matérialisée par une vignette de réciprocité pré-imprimée.

La vignette Club Halieutique au prix de 40 €

Ce produit s'adresse aux pécheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» mais une simple carte «personne majeure» d'une AAPPMA réciprocitaire sur laquelle sera apposée la vignette.

...qui offrent quoi ?

La rédiprodité !

Les pêcheurs titulaires de l'un de ces 2 produits, une carte interfédérale «personne majeure» ou une carte «personne majeure» + la vignette, peuvent pêcher dans **91 départements** de France!

Bon à savoir

La réciprocité vous est offerte* si vous êtes titulaire d'une carte «hebdomadaire», d'une carte «personne mineure» (12/18 ans), d'une carte «découverte» (-12 ans) ou d'une carte découverte «femme»!

Attention.

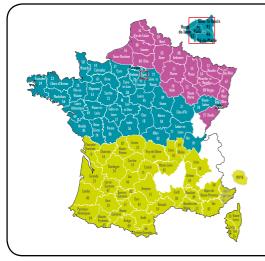
Sur certains plans d'eau, la vignette du Club Halieutique ou la carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» est exigée par le règlement intérieur de la fédération, pour tous les pratiquants, même pour les pêcheurs locaux. C'est en particulier le cas de tous les plans d'eau qui sont subventionnés par le Club Halieutique Interdépartemental.

NYATTENDEZ PLUS!

Demandez le dépliant et consultez le site internet du département où vous pêchez, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires !

* Attention : vous ne bénéficiez de ces avantages que si l'AAPPMA à laquelle vous avez adhéré est réciprocitaire.





La carte interfédérale «personne majeure» du CHI ou la carte «personne majeure» accompagnée de la vignette CHI, vous permet de pêcher dans 91 départements:

- les 37 départements du Club Halieutique Interdépartemental (CHI)
- les 37 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)
- 17 départements de l'Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE)

Les objectifs du Club

- Promouvoir et développer la réciprocité entre les fédérations afin de faciliter et favoriser le tourisme pêche.
- Soutenir financièrement les fédérations afin de leur permettre d'améliorer la mise en valeur de leur domaine piscicole.

Les ressources du Club

Elles sont constituées des cotisations d'adhésion de chaque fédération membre et des cotisations «Club» incluses dans les cartes réciprocitaires interfédérales «personne majeure» ou les vignettes «Club».

Le CHI participe ainsi au financement des baux de pêche, à l'impression des dépliants fédéraux et reverse une dotation annuelle aux fédérations adhérentes, dont le montant est conditionné par la valeur touristique de chaque département ou encore son potentiel piscicole et halieutique.

Chaque fédération valorise cette dotation à travers le développement du loisir pêche!



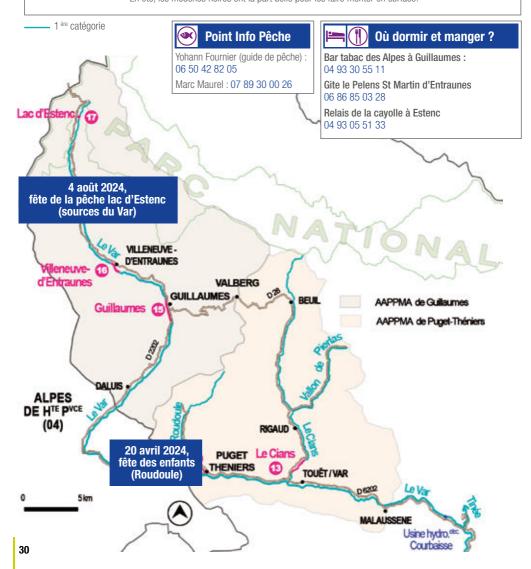


A RETENIR!

Très pittoresque, le Cians est un torrent qui coule dans sa partie supérieure dans des schistes rouges d'une beauté rare. La vie dans un tel cours d'eau est déjà à la base un miracle! En effet, les crues extrêmement violentes pourraient laisser penser que la vie piscicole est bien rare alors qu'en fait le peuplement piscicole est tout à fait exceptionnel! Le Haut Var en amont de Puget-Théniers, et en particulier dans les Gorges de Daluis, offre un décor digne du grand canyon. En effet, ces vastes gorges, souvent très dangereuses pour les non-initiés, possèdent une belle population de truites que l'on peut tenter aussi bien au toc qu'au lancer. Plus en amont encore et jusqu'aux sources, le Var est un torrent de montagne où de belles farios à la livrée grise règnent dans les mouilles profondes.

Le toc est la technique la plus employée mais les tournantes claires offrent aussi de belles captures.

En été, les mouches noires ont la part belle pour les faire monter en surface.



cartes de pêche internet

(carte bancaire uniquement)

RESTAURANT LE RELAIS DU MERCANTOUR

À BEUIL

1, route de Nice 04 93 02 35 94

POINT INFO TOURISTIQUE À BEUIL

1, route du Comté de Beuil 04 93 02 32 58

CENTRE SOCIAL DU CANTON À GUILLAUMES

25, Place de Provence 04 93 02 08 67

LOCAL AAPPMA À GUILLAUMES

Sous la poste

CONTACTS AAPPMA

PUGET-THENIERS

« L'Amicale des Pêcheurs du Cians » Pierre DALMASSO Quartier de l'Île 06260 PUGET-THENIERS 06 85 84 55 33

Contact info pêche et renseignements : Nadia Gaydon : 06 82 75 91 53

GUILLAUMES

« Le Haut Var » Marc MAUREL 07 89 30 00 26 hautvar.peche@hotmail.com

LIMITES AAPPMA

GUILLAUMES

Le Var à l'amont de la limite du département (Daluis).

PUGET-THÉNIERS

Le Var entre la limite du département (Puget-Théniers) et le Pont de l'Ablé.

INTERDICTIONS

GUILLAUMES

Toute l'AAPPMA:

Tous les affluents du Var de ce territoire et sur une longueur de 200 m en amont immédiat de la connexion avec le Var, afin de préserver les potentielles reproductions de truites fario.

PUGET-THENIERS

Le Cians : du Pont du Moulin à la source (au lieu du Saut du Moulin à la source) sur 600 m. La Chalandre : de la cascade à la source sur 800 m. La Roudoule : du Pont Romain à l'intersection des RD 16 et 416 sur 700 m. Le Ruisseau de l'Arsilane : du confluent du Cians à la cascade sur 300 m.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 20 cm - Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Truite Fario , truite arc-en-ciel , saumon de fontaine

OFFICES DE TOURISME

PUGET-THÉNIERS

04 93 05 05 05

VALBERG

04 93 23 24 25

GUILLAUMES

04 93 05 57 76

BEUIL

04 93 02 28 58

ENTRAUNES

Point info tourisme 04 93 05 51 26

Retrouvez nos flyers par vallées, nos guides 1^{ère} et 2^{ème} catégorie piscicole, ainsi que nos brochures pêche en lac de montagne sur notre site internet www.peche06.fr

PARCOURS DE PÊCHE DECOUVERTE

Nombre de captures : 6 par jour et par pêcheur - Taille réglementaire de capture : truite fario 20 cm.

Parcours pêche du Cians : gorges movennes du Cians

Parcours pêche de la Roudoule : Puget-Théniers

Parcours pêche Villeneuve d'Entraunes : village

Parcours pêche de Guillaumes : aval du village

Plan d'eau Découverte d'Estenc

LAC D'ESTENC

Lac de montagne équipé jusqu'au ponton d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

FÊTE DE LA PÊCHE

- Dimanche 4 août, lac d'Estenc, avec animations et apprentissage de la pêche pour tous publics.
- Samedi 20 avril, Roudoule, Fête des enfants.

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

DECATHLON NATURE ACTIVE

à Nice Lingostière 04 93 18 10 11 (Point Info Pêche)

DECATHLON NICE TNL

à Nice

15 Bd Général Louis Delfino 04 93 74 75 70

BAR TABAC À TOUËT/VAR

(appâts pour la pêche à la truite) 4217, avenue du Gal de Gaulle 04 93 05 61 90



A RETENIR!

Le Var en 2^{ème} catégorie piscicole compris entre le Pont Napoléon l^{er} et le Pont de la Manda possède un profil en tresse caractéristique. Les zones de courants sont importantes et il n'est pas rare de trouver en amont des seuils des espaces profonds qui hébergent de nombreuses espèces de cyprinidés, ainsi que des anguilles.

Le lac du parc départemental naturel du Broc est en fait une ancienne gravière de 23 ha, qui abrite une belle population de brochets, black bass, mais aussi de poissons blancs et notamment de carpes de grande taille. La pêche de cette dernière est classique. Ce qui est surprenant c'est la taille des « mémères » que l'on peut trouver. La barre des 15 kg est régulièrement franchie. Les carnassiers de belle taille ne manquent pas non plus et offrent de très beaux coups de ligne.



cartes de pêche internet

DECATHLON NICE TNL À NICE

15 Bd Général Louis Delfino 04 93 74 75 70

(Carte bancaire uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT À NICE

04 89 04 32 90 (Carte bancaire uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT À PLAN-DU-VAR

04 89 04 35 00

(Carte bancaire uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT À SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE

04 89 04 30 80

(Carte bancaire uniquement)



La pêche de la truite Arc-en-ciel dans les eaux de 2^{ème} catégorie est ouverte toute l'année.

La pêche aux leurres reste interdite du 28 janvier au 26 avril 2024.

CONTACTS AAPPMA

NICE

« La Truite Argentée » Sébastien DROGY 06 32 21 53 53

LIMITES AAPPMA

La Tinée de la confluence avec le Var au pont de Clans, l'Estéron de la confluence avec le Var au Pont de Vescous et de la Clue d'Aiglun à la limite de commune de Saint Auban à l'aval de la clue. Les Paillons.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Sur le Var, toute pêche est interdite : depuis les seuils et 50 m à l'aval de ceux-ci et à partir des îlots situés dans le lit du Var du Pont de la Manda au Pont Napoléon III.

Pêche interdite en aval du Pont Napoléon III (communes de Nice et Saint-Laurent du Var) en vue d'assurer la protection de la réserve ornithologique.

Maille : 23 cm (truite Fario) - Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Rivière : Truite Fario / Truite arc en ciel - Lac du Broc : Brochet / Tanches / Perches / Gardons / Sandre / Ablettes / Rotengles / Carpes

OFFICES DE TOURISME

Nice: 5, Promenade des Anglais 0 892 70 74 07

Carros: 2, Carriero Fernand Barbary 04 93 08 72 59



LAC DU PARC DÉPARTEMENTAL NATUREL DU BROC

Plan d'eau Fédéral, réciprocitaire à toutes les AAPPMA du département et pratique de la pêche possible si les conditions de niveau d'eau le permettent.

Le pêcheur doit être en possession d'une carte de pêche réglementaire et respecter la réglementation pêche ainsi que le règlement spécifique du Parc départemental naturel. Carpe, Black-Bass et Sandre en «No Kill» EXCLUSIVEMENT. Pêche de nuit interdite. 1 Brochet de 50 cm minimum par pêcheur et par jour max.

Bas du Var : du pont Napoléon à l'embouchure de la Vésubie, espace Fédéral, réciprocitaire à toutes les AAPPMA du département.

PARCOURS DE PÊCHE DÉCOUVERTE

Réglementation de la pêche en eau douce.

1ère catégorie

PONT DE L'ESTÉRON

Parcours de pêche du Bec de l'Estéron

PONT DES BATTERIES

Parcours de pêche des Batteries : basse Tinée.

LE REVESTON, MESCLA

Parcours de pêche de la Mescla : Var.

2ème catégorie

CONTES

Parcours de pêche du Paillon de Contes : amont du Pont du Rio.

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

DECATHLON NATURE ACTIVE

à Nice Lingostière

04 93 18 10 11 (Point Info Pêche)

DECATHLON NICE TNL

à Nice

15 Bd Général Louis Delfino

04 93 74 75 70

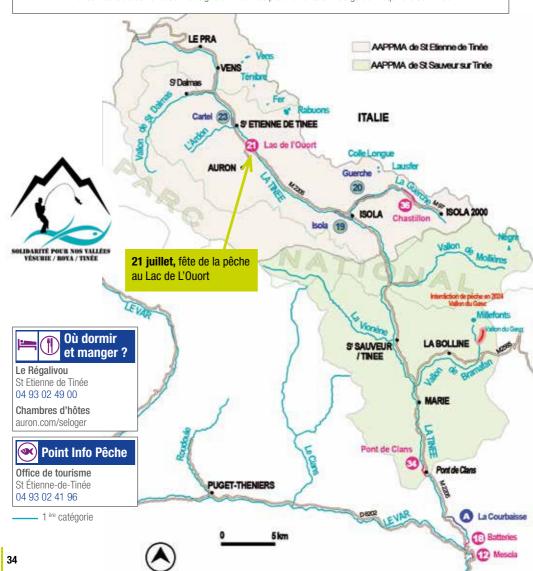


A RETENIR!

Entièrement classé en 1 ère catégorie piscicole, ce cours d'eau et ses affluents sont très bien peuplés en truites farios.

Prenant sa source au pied du Col de la Bonette, la Tinée possède un régime nival très marqué qui la conduit
à une fonte de neige souvent importante durant laquelle la pêche sur le cours d'eau mère est délicate. La partie basse,
en particulier au niveau de Saint Sauveur sur Tinée, se prête bien à toutes les pêches de la truite. La partie haute du cours
d'eau est véritablement torrentueuse. La prospection des zones profondes est le meilleur moyen de trouver de belles farios
actives, qui ne demandent qu'à intercepter les larves aquatiques ou intrus sur leur territoire. Les affluents ne sont pas à négliger.
Bien peuplés en truites, ils offrent de belles parties de pêche dans un décor sauvage où la nature est totalement préservée.

Pensez dans ce contexte de montagne à limiter vos prélèvements afin de garder l'équilibre du milieu



cartes de pêche internet

MAISON DU DÉPARTEMENT

À SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE

04 89 04 36 10

(Carte bancaire uniquement)

BAR HÔTEL RESTAURANT

« LE SAINT SAUVEUR »

à St Sauveur sur Tinée 04 93 02 00 03

hotel.lesaintsauveur@gmail.com

ST ÉTIENNE-DE-TINÉE OFFICE DE TOURISME

à St Étienne-de-Tinée 04 93 02 41 96 (Carte bancaire uniquement)

LA POSTE

à Isola Village 04 93 02 17 00 (carte bancaire uniquement)

OFFICE DE TOURISME

Isola 2000 04 93 23 15 15 (carte bancaire uniquement)

OFFICE DE TOURISME

St Dalmas le Selevage 04 93 02 46 40

CONTACTS AAPPMA

ST SAUVEUR / TINÉE

« La Moyenne Tinée »Pierre BARALE (Point Info Pêche) 06 81 69 00 94

LA HAUTE TINÉE

Gilbert CLARY (point info pêche) 06 51 57 44 84

aappma.hautetinee@gmail.com

LIMITES AAPPMA

ST ETIENNE DE TINÉE

La Tinée à l'amont du vallon de Valabre en rive droite et du Riou de Chaunis en rive gauche (limite commune de Saint Sauveur-sur-Tinée).

ST SAUVEUR SUR TINÉE

La Tinée à l'amont du Pont de Clans, jusqu'au Riou de Chaunis en rive gauche et au Vallon de Valabres en rive droite (commune d'Isola).

INTERDICTIONS

ST ETIENNE DE TINEE

Sur la tinée : Pêche interdite du pont d'Azueros à la passerelle de l'Ouort.

ST SAUVEUR SUR TINÉE

Pêche interdite dans le vallon du Gasc.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : **Aval** du pont du Pont de Clans : 23 cm – **Amont** du Pont de Clans : 20 cm

Réouverture des vallons de Millefonts et Bramafan à Valdeblore (nombre de prises 3 par jour et la taille réglementaire de capture 25 cm

ESPÈCES

Truite Fario

OFFICES DE TOURISME

St Étienne-de-Tinée 04 93 02 41 96 St Sauveur sur Tinée (été uniquement) 04 93 05 47 58

La Colmiane Valdeblore 04 93 23 25 90 **Isola 2000** 04 93 23 15 15 **Auron** 04 93 23 02 66

PARCOURS DE PÊCHE

AAPMMA de St Etienne de Tinée « La Haute Tinée »

ST ETIENNE DE TINEE

Parcours sportif du Cartel Parcours découverte du lac de l'Ouort : aval village

ISOLA

Parcours sportif de la Guerche : Route Isola 2000. Parcours sportif en amont de la prise d'eau d'Isola Village.

Parcours découverte du Chastillon : en aval d'Isola 2000

AAPPMA de St Sauveur « la Moyenne Tinée »

CLANS

Parcours de pêche découverte du pont de Clans : en amont du pont

AAPPMA de Nice « La Truite Argentée »

PONT DES BATTERIES

Parcours découverte des Batteries

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

BUREAU DE TABAC

à St-Etienne de Tinée - Place de l'Église 04 93 02 40 23

DECATHLON NATURE ACTIVE

à Nice Lingostière - 04 93 18 10 11 (Point Info Pêche)

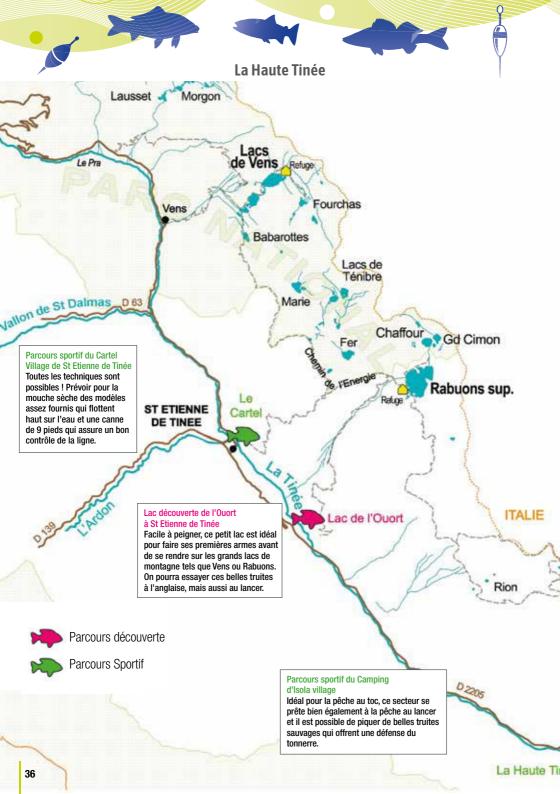
Journée de la Pêche DIMANCHE 21 JUILLET 2024

Vous souhaitez vous détendre, vous faire plaisir ou découvrir de nouvelles sensations ? Vous aimez le partace avec la nature et vous retrouver en famille ou entre amis ? Venez participer à la journée de la pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur

www.cartedepeche.fr







5 PARCOURS DE PÊCHE

La Haute Tinée : un pays d'eau et de montagnes

La diversité des milieux aquatiques offre la possibilité de pêcher la truite dans des rivières de tailles différentes. On peut tenter sa chance le matin sur la Tinée au niveau d'Isola ou sur la Guerche et le Chastillon. Le soir, un petit coup de ligne dans le lac découverte de l'Ouort ou la Tinée au niveau du Cartel, assurent de bons moments.

FÉDÉRATION DES ALPES-MARITIMES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Contact: 04 93 72 06 04 www.peche06.fr

Parcours sportif de la Guerche

Idéal pour s'essayer à la pêche au toc en eaux vives, le vallon de la Guerche ou « Guercha », est un petit bijou pour présenter un appât et dériver le plus naturellement possible dans le courant.

OFFICE DE TOURISME À ST ETIENNE DE TINEE

04 93 02 41 96 et à AURON : 04 93 23 02 66 Hébergement pêche: 04 92 15 21 30 info@aites06.com http://www.gite-cotedazur.com

OFFICE DE TOURISME ISOLA 2000

04 93 23 15 15

HÉBERGEMENTS

auron.com/votreseiour

PRÉSIDENT DE L'AAPPMA

Gilbert Clary 06 51 57 44 84 aappma.hautetinee@gmail.com

immédiat de la station d'Isola 2000 où les truites sont cachées sous les pierres et interceptent instantanément vos présentations. Idéal en famille ce secteur est à découvrir











La Vésubie

A RETENIR!

La vallée de la Vésubie sera en 2024 partiellement ouverte à la pêche (voir encadré page 9).

Afin de favoriser le maintien voire le développement du cheptel piscicole, certains secteurs possèdent un nombre de captures et une maille spécifiques. Merci de respecter la règlementation.

Attention contrôles garderie très réguliers.



DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

ST MARTIN VESUBIE

CHÂLET DES PÊCHEURS

au Boréon 04 93 03 24 09 pecheboreon@gmail.com

JARDINERIE DU PRA D'AGOUT

04 93 03 35 00

MAISON DU DÉPARTEMENT

À SAINT-MARTIN-VÉSUBIE

04 89 04 54 10

(Carte bancaire uniquement)

ROQUEBILLIERE OFFICE DE TOURISME

04 93 03 51 60

BELVEDERE

Hôtel restaurant le Relais des Merveilles 04 93 03 43 55 (carte bleue uniquement)

RELVÉDÈRE

OFFICE DE TOURISME

04 93 03 51 66 (carte bleue uniquement)

CONTACTS AAPPMA

BELVEDERE

« La Gordolasque » GREGORI Olivier 06 22 46 08 89

ROOUEBILLIERE

« La Vésubienne » Alain POUCHIN 06 76 35 05 67 aappmalavesubienne@gmail.com

ST MARTIN VESUBIE

« La Haute Vésubie » Daniel BLANC 06 86 28 00 51 pecheboreen@gmail.com

CONCOURS PÊCHE

Concours pêche pour les enfants

jusqu'à l'âge de 12 ans, le 15 Aout à partir de 9 h, remise des prix à 12 h, RDV au chalet de pêche du Boréon.

PARCOURS DE PÊCHE DU BORÉON

La pratique de la pêche sur le parcours de pêche et le lac du Boréon demande à avoir une carte de pêche réglementaire, En 2024 le parcours de pêche du Boréon n'ouvrira peut être pas pour l'ouverture générale du 2ème samedi de mars, car des travaux de désengravement du lac et d'une partie de la rivière sont en cours de réalisation

www.facebook/pecheboreon pecheboreon@gmail.com Contact: 06.51.33.02.15

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 20 cm - Nombre de captures de salmonidés autorisées : 10 pour les lacs de montagne, le lac et le parcours du Boréon.

ESPÈCES

Truite Fario

OFFICES DE TOURISME

SAINT MARTIN VÉSUBIE : 04 93 03 21 28 **BELVÉDÈRE :** 04 93 03 51 66 **ROQUEBILLIÈRE :** 04 93 03 51 60

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

CHÂLET DES PÊCHEURS

au Boréon 06 51 33 02 95 (Point Info Pêche)

DECATHLON NATURE ACTIVE

à Nice Lingostière 04 93 18 10 11 (Point Info Pêche)

FÊTE DE LA PÊCHE

LAC DE ST GRAT

Le 2 juin, fête nationale de la pêche

LAC DU COUNTET

Le 13 juillet

OUVERTURE DE LA PRATIQUE DE LA PÊCHE

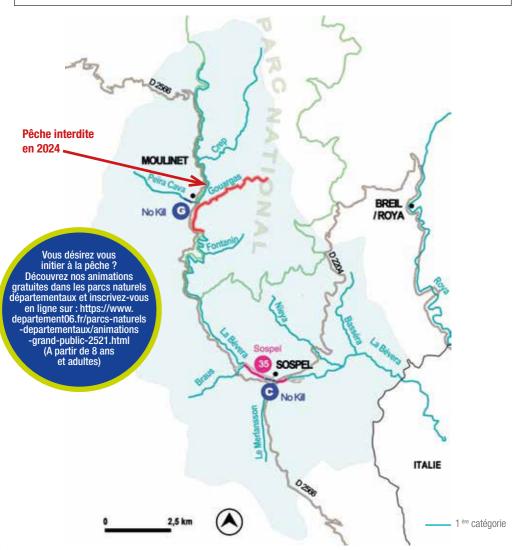
Pêche interdite sur les territoires des AAPPMA de la vallée de la Vésubie en 2024, sauf :

- Le parcours et le lac du Boréon (dès que possible)
- Le vallon de la Madone de Fenestre et ses affluents en amont du dernier pont routier (parking de la vacherie),
- De toute la Gordolasque et ses affluents, du lac St Grat et de l'Espaillart et affluents, commune de Roquebillière et Belvédère, du vallon des Planchettes et affluents du Riou de la Bollène Vésubie et affluents, commune de la Bollène Vésubie.
- Les lacs de montagne d'une altitude supérieure à 1 800 m ne sont pas également concernés par cette interdiction.

Attention, taille de capture 25 cm et nombre de captures par jour et par pêcheur limité à 3 salmonidés, sur le secteur de la haute Madone de Fenestre et ses affluents en amont du dernier pont routier (parking de la vacherie) et également sur toute la Gordolasque et ses affluents, de l'Espaillart, du vallon des Planchettes et du Riou de la Bollène Vésubie et de tous leurs affluents.



La Bévéra est un cours d'eau de montagne qui prend sa source dans le Parc du Mercantour. En amont de Moulinet, nous sommes dans un contexte alpin où il n'est pas rare de croiser un chevreuil ou un chamois. La truite fario est largement présente. Si en amont, on trouvera des sujets de petite taille liée au contexte montagnard, en aval de Moulinet dans les gours profonds, on peut piquer des truites fario dépassant les 50 cm. Toutes les techniques sont possibles et il faut savoir qu'un petit coup d'eau aide le monde piscicole à se mettre à table. Présenter un appât, ou un leurre dans ces conditions, c'est le choix idéal pour passer une belle journée. La Bévéra est surprenante et de nombreux secteurs ne sont pas accessibles à tout le monde, car une partie en aval de Moulinet est en canyon. Il est préférable dans la partie intermédiaire de bien repérer les passages pour pouvoir remonter.



DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

LE COIN CAILLERIE À SOSPEL

15 place St Michel - 04 93 04 00 29 (carte bancaire uniquement)

L'EPICERIE DU MERCANTOUR À MOULINET

Placette Carnot - 04 93 04 80 12 (carte bancaire uniquement)

DECATHLON À MONACO

2 Rue de la Lüjerneta +377 92 05 01 50 (carte bancaire uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT À MENTON

04 88 04 30 10 (carte bancaire uniquement)

CONTACTS AAPPMA

SOSPEL

« La Patraque de la Bévéra » Emmanuel FERRARI (Point Info Pêche) 06 14 97 76 76 manuferrari06@yahoo.fr

LIMITES AAPPMA

La Bévéra, Le Careï

RESERVE DE PÊCHE

Interdiction de pêche en 2024 sur la Bévéra : du pont de Sapette (amont confluence du Gourgas) au pont de Presa. Vallon en réserve en 2024 : le Gourgas.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 20 cm - Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Truite Fario

OFFICES DE TOURISME

SOSPEL

19, avenue Jean Médecin 04 83 93 95 70

MENTON

8, avenue Boyer 04 92 41 76 76

PARCOURS DÉCOUVERTE

SOSPEL

Parcours sous le village. Du Pont Ste Marie au Pont de la Source

PARCOURS DE PÊCHE NO KILL

COMMUNE DE SOSPEL

Du Pont de la Libération au Barrage des Bains Douches (centre du village). A la mouche uniquement.

COMMUNE DE MOULINET

Vallon de Peira Cava du pont de la Roubine au pont de la Fouont. A la mouche uniquement

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

FISH AND SHIPS

Port Garavan Menton 06 46 13 00 48

DECATHLON MONACO

à Monaco 2 Rue de la Lüjerneta +377 92 05 01 50

DECATHLON NICE TNL

à Nice 15 Bd Général Louis Delfino 04 93 74 75 70

LE COIN CAILLERIE À SOSPEL

15 place St Michel - 04 93 04 00 29 (carte bancaire uniquement)



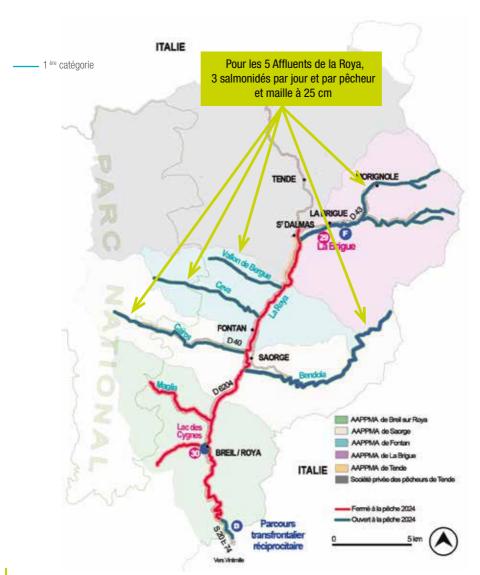


A RETENIR!

La Roya est en cours de reconstruction piscicole.

Le travail des AAPPMA est constant et permet en 2024 d'ouvrir une partie du territoire (voir en page 8 « réglementation »). **Le lac des Cygnes à Breil devient réciprocitaire interdépartemental.**

Réciprocité départementale entre toutes les AAPPMA de notre département et pour toutes les cartes de pêche, (sauf la carte journalière qui n'est valable que sur les baux de l'AAPPMA qui la délivre).



DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

FONTAN

BAR RESTAURANT L'ETAPE

(Pizzas dès l'ouverture midi et soir) 55, rue Théophile Botton 04 93 04 50 40

LA BRIGUE POINT INFOS

MAIRIE DE LA BRIGUE 04 93 79 09 34

MAISON DU DÉPARTEMENT À MENTON

04 88 04 30 10 (carte bancaire uniquement)



OUVERTURE DE LA PÊCHE EN 2024 SUR LES SECTEURS SUIVANTS

- La Bévéra et ses Affluents
- Le lac des Cygnes à Breil sur Roya
- Le parcours no Kill (zéro capture) compris entre la frontière avec l'Italie et le pont de l'Arme
- Ainsi que les rivières suivantes et leurs affluents où le nombre est limité à 3 par jour et par pêcheur et la taille réglementaire de capture est de 25 cm pour les salmonidés :
- Levenza
- Caïros
- Bendola
- Ceva
- Vallon de Bergue

CONTACTS AAPPMA

BREIL SUR ROYA

« La Patraque de la Roya » Alain BRUNELLI (Point Info pêche) 06 82 03 96 60 - patraque.roya@gmail. com Boris COTTALORDA : 06 22 67 84 81 (Point Info pêche)

FONTAN

« La Truite de Fontan » Jean-Marc CATARSI - 06 47 25 63 13 jeanmarc.catarsi@gmail.com

I A RRIGHE

« La Levenza » Maxime GAGLIO - 06 63 20 45 36

Point Info Pêche

Louis COMANDUCCI - 06 25 80 84 48

SAORGE

« La Truite Roya'le de Saorge » Christophe MAURICI (Point Info pêche) 06 66 49 49 23 christophe.maurici@laposte.net

TENDE

« La Haute Roya »

Jean-Jacques PASCUCCI (Point Info pêche) 06 10 17 44 32

LIMITES AAPPMA

RRFIL

de la frontière italienne à la limite aval avec Saorge.

FONTAN

La Roya de l'usine de Paganin à 100 m

en amont du pont d'Ambo en rive gauche et à 50 m en aval du pont d'Ambo en rive droite.

LA BRIGUE

La Lévenza sur tout son cours sauf la rive droite sur la commune de Tende (environ 350 m). La Roya en rive gauche de la confluence de la Lévenza à l'usine de Paganin.

SAORGE

La Roya de 100 m en amont du Pont d'Ambo en rive gauche et 50 m en aval du Pont d'Ambo en rive droite, jusqu'à la rive droite du Vallon de Caïné. Le Caïros. La Bendola et affluents.

TENDE

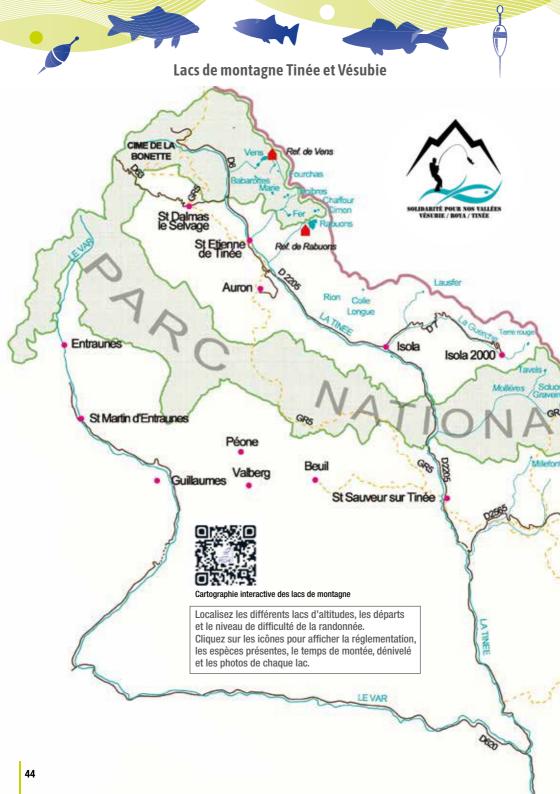
De la rive droite de la Roya. Territoire limité, en amont à Saint Dalmas par le pont de la Brigue et en aval par la limite Sud de la commune de Tende (usine EDF de Paganin). Rive droite de la Levenza : sur 500 m en amont du confluent avec la Roya (territoire de la commune de Tende).

ESPÈCES

Truite Fario, Truite arc en ciel.

OFFICES DE TOURISME

BREIL: 04 83 93 98 34 **LA BRIGUE:** 04 83 93 95 50







FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS ALPINS ET DE MONTAGNE (FFCA)

- Refuge de **Vens**: 04 93 62 59 99 refugedevens@ffcam.fr
- Refuge de **Rabuons**: 04 93 23 04 11 refugederabuons@ffcam.fr
- Refuge de **Nice**: 04 93 62 59 99 refugedenice@ffcam.fr
- Refuge de **Cougourde**: 09 78 23 31 59 refugelacougourde@ffcam.fr





Brocante de pêche Initiation pêche Exposition Buvette-restauration, pâtes, socca Jeux pour enfants

SAMEDI 4 MAI ENTRÉE GRATUITE à partir de 10H Parc des Bugadières à Cagnes

Plus d'information : 06 43 54 26 47 | amisdelagaulecagnes06.e-monsite.com

Nos partenaires















Atelier Pêche et Nature (APN) de la Fédération départementale

L'APN (nouvelle appellation des écoles de pêche) a pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable.



Venez nous retrouver lors de nos ateliers pêche et nature proposés au sein des parcs départementaux naturels de la Brague, des Rives du Loup, de l'Estéron et du Broc (consultez nos calendriers sur www.peche06.fr, rubrique actualité et téléchargements, et inscrivez-vous sur :

https://reservations-parcsnaturels.departement06.fr/

Vous souhaitez davantage d'informations sur l'APN de la Fédération ?

N'hésitez pas nous contacter ou notre animateur à la Fédération : 04 93 72 06 04 / 06 77 40 86 32 Pêcher c'est avant tout comprendre comment fonctionne l'écosystème aquatique souvent fragile et complexe.

Aujourd'hui, les pêcheurs sont résolument impliqués dans la protection des milieux aquatiques et une gestion piscicole durable, la pêche est une activité à caractère touristique et économique épanouissante où les adeptes seront naturellement amenés à développer leurs capacités d'observation, de réflexion, de patience et de persévérance.

Nos ateliers pédagogiques associés à la pratique de la pêche sont destinés aux enfants, comme aux adultes.



Atelier Pêche Nature De Cagnes sur Mer

L'APN est l'une des activités essentielles de l'association des amis de la gaule de Cagnes sur mer.

E-mail: aappmacagnes06@yahoo.fr

Elle consiste à initier les enfants aux rudiments de la pêche et à leurs apprendre à respecter la nature.



Les ateliers pêche nature sont réservés aux enfants de 8 à 15 ans, ils se déroulent toute l'année à intervalles réguliers sur différents sites comme les rives du Loup, la Cagne, la Siagne, le lac de Saint Cassien, le bord de mer etc...

Chaque sortie comporte un apprentissage des différentes techniques de pêche ainsi que des ateliers dans lequel les enfants s'initient aux gestes importants : montage d'une ligne, d'un hameçon, confection de différents nœuds etc...

Vous souhaitez davantage d'informations sur l'APN de Cagnes sur Mer ?

Email: aappmacagnes06.apm@gmail.com Jacques PONCET: 06 12 06 24 65 Jean-Luc DELACROIX: 06 43 54 26 47



La loi a confié aux fédérations et aux associations de pêcheurs, une mission d'information et d'éducation en matière de protection des milieux naturels aquatiques, « Mieux connaître la rivière pour mieux la préserver », c'est l'objectif que nous nous sommes fixé. Les actions qui sont menées associent la découverte des milieux aquatiques à la pratique de la pêche.

LA DECOUVERTE DU LOISIR PÊCHE POUR LE GRAND PUBLIC

Retrouvez-nous dans les grandes manifestations, sont des lieux privilégiés de rencontres, de découvertes et d'échanges. Venez nous retrouver lors de diverses manifestations et expositions tout au long de l'année où des brochures et de la documentation vous seront distribuées gratuitement. (Voir p.19 manifestation)

• Journée nationale de la pêche : dimanche 2 juin 2024 au lac de Saint Gras dans la vallée de la Gordolasque. Renseignements : 04 93 72 06 04 / 06 17 97 37 65



- La fête des associations de pêche au lac de Thorenc, le dimanche 12 mai.
- La journée de la pêche, le samedi 29 juin à la Colmiane. Au lac d'Estenc, le dimanche 4 aout dans le haut Var.

LES JOURNÉES DE LA PÊCHE RESERVÉES AUX ENFANTS

Cette année 4 journées dédiées uniquement aux enfants, elles sont organisées par les bénévoles des associations de pêche locale du département.



Le samedi 20 avril à Puget Theniers dans la Roudoule.

Organisée par l'association « L'Amicale des pêcheurs du Cians ». Renseignements : 06 82 75 91 53

Le samedi 27 avril dans l'Esteron à la Roque-en-Provence.

Organisée par l'association « La truite saumonée de Roguesteron ». Renseignements : 06 62 92 64 39

Le mercredi 1er mai dans la Siagne à Pegomas.

Le samedi 25 mai dans la Siagne à Auribeau sur Siagne.

Organisée par l'association « Les pêcheurs de la basse Siagne ». Renseignements : 06 17 97 37 65





Le service hydrobiologie de la Fédération joue un rôle important dans le suivi et la connaissance des cours d'eau mais aussi et plus globalement de la vie aquatique. Différentes missions lui sont confiées :

- La connaissance générale
- La surveillance des cours d'eau de notre département au niveau des pollutions, mais aussi en cas de problème majeur qui peuvent affecter les cours d'eau, comme une crue exceptionnelle ou encore l'impact des travaux. Dans ce dernier cas, des pêches de sauvetage peuvent être menées afin de déplacer les populations piscicoles présentes.

LE SUIVI DES POPULATIONS PISCICOLES

En effectuant des inventaires piscicoles à l'électricité, et en observant notamment la reproduction de la truite, il effectue un point de référence pour la connaissance du milieu aquatique et sa gestion future. On note dans notre département des espèces dites « patrimoniales » : le barbeau méridional, le blageon ou encore le chabot qui ont un grand intérêt car ils accompagnent la truite fario qui règne dans les cours d'eau de notre département.

L'ÉVOLUTION THERMIQUE

Nos fleuves côtiers, s'ils prennent leur source en grande majorité en montagne, ont également une partie inférieure qui profite largement de l'ensoleillement méditerranéen. Suivre les variations thermiques grâce à des enregistreurs assure de connaître les périodes de ponte et d'alimentation des expèces, mais permet aussi de définir précisément la date à laquelle on peut marcher dans l'eau sans piétiner les alevins de truites fario présents dans les graviers par exemple.

Plus de détails : https://www.peche06.fr/4424-proteger.htm

UNE GESTION DE LA PÊCHE EN ADÉQUATION AVEC LES POSSIBILITÉS DU MILIEU

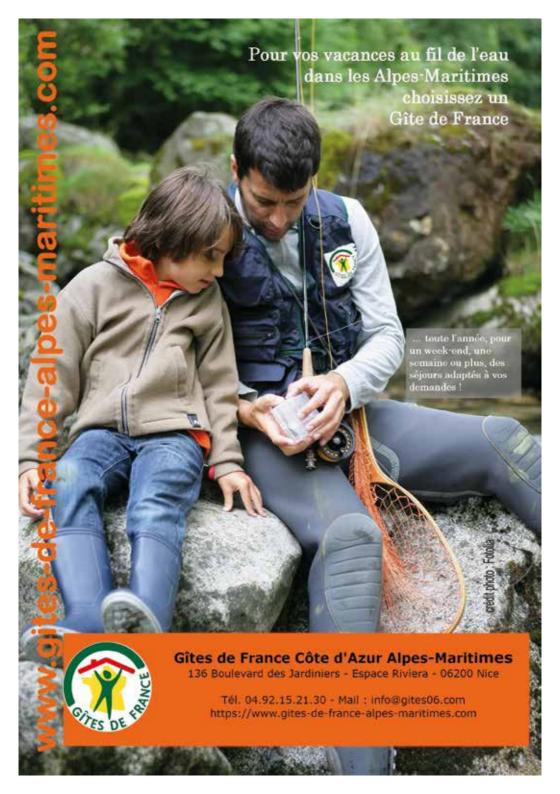
Chaque cours d'eau possède une productivité alimentaire et biologique qui lui est propre!

Cette notion est essentielle dans le cadre d'une gestion piscicole durable. Le service hydrobiologie, par les études qu'il réalise, collecte les informations qui permettent aux bénévoles des AAPPMA de définir les meilleurs plans de gestions possibles pour la pratique de la pêche dans le cadre du Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG). Il en résulte une valorisation et un prélèvement possible sur chaque secteur avec une optique permanente de léguer aux générations futures des espèces piscicoles présentes depuis la dernière ère glaciaire.

SERVICE HYDROBIO SUIVI POST CRUE SUR LA VÉSUBIE, ROYA ET TINÉE

Des crues historiques ont touché les bassins versants de la Vésubie et de la Roya, le 2 octobre 2020. Les débits atteints lors du pic de crues sont vraisemblablement supérieur à ceux d'une crue centennale ; au delà des débits, cet épisode est associé à une forte mobilisation des matériaux sédimentaires : il s'agit donc d'épisode géomorphologique généralisé, plus que d'une simple crue.

Le suivi de la recolonisation des rivières par le peuplement piscicole est stratégique, du point de vue biologique mais également halieutique. Ainsi, notre fédération et les AAPPMA concernées multiplient les inventaires dans les prochaines années afin de suivre la résilience de nos populations piscicoles. Leurs résultats couplés aux nombreuses données déjà en notre possession permettront d'adapter au mieux la gestion piscicole de la Roya, la Vésubie, la Tinée et leurs affluents. Avec une ambition commune : retrouver au plus vite nos magnifiques populations piscicoles, qui faisaient la richesse de nos vallées.











Espèces de poissons présentes dans le département

LISTE DES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LES ALPES-MARITIMES





















Barbeau méridional

















Écrevisse à pattes blanches







Perche













Tanche

LISTE DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER DES DÉSÉQUILIBRES BIOLOGIQUES







